



VBGF / ARPS

Vereinigung der kantonalen Beauftragten für Gesundheitsförderung
Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé
Associazione dei responsabili cantonali per la promozione della salute

Les responsables cantonaux pour la promotion de la santé et l'ARPS

Analyse de situation et perspectives de développement

Berne, le 1^{er} mai 2020

Impressum

© Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS)

Éditeur:

Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS)
Maison des cantons, Speichergasse 6
3001 Berne

Date de publication: mai 2020

Période d'enquête: décembre 2019 – février 2020

Auteur: Diana Müller

Diana Müller - Gesundheitsförderung & jedes Alter GmbH
Pfaffenweg 4 | 5015 Erlinsbach SO
info@dianamueller.ch | www.dianamueller.ch

Résumé

Durant ces dernières années, le secteur «promotion de la santé et prévention» a obtenu des résultats: les stratégies nationales «Prévention des maladies non transmissibles» et «Addictions» ainsi que le rapport «Santé psychique» ont permis de poser d'importants jalons pour le travail au niveau national et cantonal. À ce jour, la plupart des cantons s'engagent pour la santé des enfants et des jeunes et/ou des personnes âgées avec un programme d'action cantonal «Santé psychique» et/ou «Alimentation et activité physique». En outre, de nouveaux secteurs thématiques et des coopérations avec le secteur de la prise en charge ont gagné en importance avec la «Prévention dans le domaine des soins». La complexité et les exigences ont considérablement augmenté et mettent à la fois au défi les responsables cantonaux pour la promotion de la santé de chaque canton et l'Association suisse des responsables pour la promotion de la santé (ARPS), trait d'union entre le niveau cantonal et national.

La présente analyse de situation a recensé l'opinion des responsables cantonaux et des organisations partenaires sur un certain nombre d'aspects ayant trait à la promotion de la santé et à la prévention dans les cantons, aux responsables cantonaux, à l'ARPS et aux organisations partenaires. De nombreux aspects ont pu être mis en lumière et des perspectives de développement ont pu être élaborées grâce à l'engagement des répondants à l'enquête en ligne et aux discussions engagées dans le cadre des groupes focus. **13 recommandations** ont été élaborées sur la base de ces résultats avec les objectifs suivants:

- Renforcer le profil des responsables cantonaux
- Renforcer et développer le rôle stratégique que l'ARPS a construit ces dernières années, notamment envers ses partenaires (OFSP; PSCH, OSAV, etc.) et au sein de la CDS.
- Optimiser l'interaction entre les responsables cantonaux et l'ARPS.
- Développer la collaboration avec les organisations partenaires.

Les recommandations sont destinées en premier lieu au comité, au secrétariat et aux membres de l'ARPS – avec l'intention de déterminer ensemble comment les recommandations pourront être mises en pratique au cours de l'année en cours et dans les années suivantes. Ce faisant, il sera essentiel que l'ARPS (le secrétariat général) dispose davantage de ressources financières et humaines, en dépit des changements structurels recommandés et des priorités qui devront être fixées.

Aperçu des recommandations

Les responsables cantonaux pour la promotion de la santé

Recommandation 1: Description de la fonction «Mission des membres ARPS au sein de l'ARPS»	P. 15
Recommandation 2: Recommandations de la CDS sur le rôle et les missions assumées par les responsables cantonaux dans chaque canton	P. 15

Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS)

Recommandation 3: Planification à long terme et implication systématique des cantons et des régions.	P. 21
Recommandation 4: Aperçu des instances au niveau national et régional	P. 21

Recommandation 5: Optimisation du flux d'information entre les instances (p. ex. assemblée des membres, comité, conférences régionales, groupes de travail, groupe d'accompagnement des PAC)	P. 22
Recommandation 6: Cadres de discussion flexibles au niveau national (p. ex. séquences sans organisations partenaires, pour l'échange régional).	P. 22
Recommandation 7: Offre de soutien pour les cantons (p. ex. conseil aux responsables cantonaux qui viennent de prendre leurs fonctions ou accompagnement de projets et programmes supracantonaux)	P. 22
Recommandation 8: Répartition des missions du comité (secrétariat, vice-présidence, autres membres du comité directeur)	P. 22
Recommandation 13: Ressources supplémentaires financières et humaines pour l'ARPS (secrétariat)	P. 30

Échange entre les cantons et les conférences régionales

Recommandation 9: Nouveaux modèles pour la coopération régionale et intercantonale (groupes de travail temporaires au niveau national)	P. 25
Recommandation 10: Augmentation de la présence du secrétariat dans les régions / groupes de travail	P. 26

Organisations partenaires

Recommandation 11: Coopérations ciblées et manifestations communes	P. 28
Recommandation 12: Élargissement des organisations partenaires et collaboration différenciée (introduction de critères et de catégories)	P. 28

Table des matières

INDEX DES ABRÉVIATIONS	6
1. INTRODUCTION.....	7
1.1 Situation de départ.....	7
1.2 Objectifs de l'analyse de situation	8
1.3 Procédure	8
1.4 Structure du rapport.....	9
2. RÉSULTATS DÉTAILLÉS ET RECOMMANDATIONS.....	10
2.1 Promotion de la santé et prévention dans les cantons	10
2.2 Les responsables cantonaux pour la promotion de la santé.....	13
2.3 Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS)	16
2.4 Échange entre les cantons et les conférences régionales	23
2.5 Organisations partenaires.....	27
3. CONCLUSION FINALE	30
3.1 Résumé et perspective	30
3.2 Aperçu des recommandations	31
ANNEXE.....	32
Annexe 1: Résultats des enquêtes en ligne.....	32
Annexe 1.1: Enquête auprès des délégués cantonaux de l'ARPS	33
Annexe 1.2: Enquête partenaires	43
Annexe 1.3: «Évaluation du point de vue des petits cantons».....	49
Annexe 2: participant-e-s des groupes focus	51

Index des abréviations

OFSP	Office fédéral de la santé publique
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
PSCH	Promotion Santé Suisse
PS/P	Promotion de la santé et Prévention
CDCA	Conférence des délégués ct. aux problèmes des addictions
PAC	Programmes cantonaux de prévention
Stratégie MNT	Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles
PDS	Prévention dans le domaine des soins
ARPS	Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé
AMCS	Association des médecins cantonaux de Suisse

1. Introduction

1.1 Situation de départ

La stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de la santé à l'horizon 2020-2030 est guidée par la vision suivante: *«Indépendamment de leur état de santé et de leur statut socio-économique, les gens vivent en Suisse dans un environnement favorable à la santé. Ils bénéficient d'un système de santé moderne, de haute qualité et financièrement supportable.»* La promotion de la santé et la prévention (PSP) apportent une contribution novatrice à cette vision. Au niveau de l'État, les cantons sont les premiers à assumer cette responsabilité dans ce secteur. Ils s'engagent par exemple pour la santé des enfants, des jeunes ou des personnes âgées. Ils appliquent des programmes cantonaux, coordonnent les activités cantonales et sensibilisent la population. Pour ce faire, ils travaillent avec la Confédération, les offices et services cantonaux, les communes, les organisations non gouvernementales (p. ex. les ligues de santé) et les spécialistes.

Il existe aujourd'hui un/e responsable pour la promotion de la santé dans chaque canton, responsable entre autres de la direction stratégique du secteur PSP, du développement et de la planification de mesures appropriées ainsi que du réseautage et de la coordination des acteurs cantonaux.

Les 26 cantons et la Principauté du Liechtenstein sont représentés au sein de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) par leurs responsables pour la promotion de la santé respectifs. L'ARPS a été fondée en l'an 2000 sur l'initiative de 15 cantons. Un an plus tard, elle comptait 20 cantons. L'ARPS défend ainsi les réalités et les attentes cantonales au niveau national depuis 20 ans et garantit l'échange entre les cantons et la coordination des positions – par exemple lors des procédures de consultation.

En analogie avec le [rapport «Les délégués cantonaux à la promotion de la santé – état des lieux et potentiel de développement»](#) rédigé en 2010, le comité directeur de l'ARPS a décidé de faire réaliser une nouvelle analyse. Elle permettra d'organiser de manière plus efficace les travaux de l'ARPS et des responsables cantonaux mais aussi de mettre optimalement à profit et d'influencer les développements réalisés au niveau national décrits ci-après. L'analyse de l'année 2010 a été réalisée dans le contexte de la loi nationale sur la prévention. Elle recommandait notamment d'établir de nouvelles formes de coordination entre la Confédération, les cantons, les communes et/ou les ONG et d'optimiser les structures existantes. Il était en outre proposé de développer au sein de l'ARPS la forme de collaboration la plus adéquate en fonction de la mission (groupes régionaux, bilatérale ou multilatérale). Ces questions restent importantes dans l'analyse actuelle de la situation.

La [stratégie nationale «Prévention des maladies non transmissibles» \(stratégie MNT\) 2017-2024](#), portée par la Conférence des directeurs cantonaux de la santé, l'Office fédéral de la santé publique et Promotion Santé Suisse, a permis de créer ces dernières années les bases solides pour le rassemblement des forces et le développement de la promotion de la santé et du travail de prévention en Suisse. La [stratégie nationale «Addictions» 2017-2024](#) ainsi que le [rapport «Santé psychique»](#) adopté en 2015 marquent aussi les travaux réalisés aux niveaux national et cantonal. Ces stratégies et rapports ont suivi l'échec de la loi nationale sur la prévention en 2012. L'objectif d'établir la PSP comme un secteur fort et efficace du système de santé suisse a été repris de la loi sur la prévention. De même, les cantons ont été appelés à renforcer leurs activités en fonction de leurs moyens et de contribuer à la mise en œuvre des objectifs et mesures nationaux.

La coopération au niveau national, mais aussi entre Confédération, cantons et communes, joue un rôle déterminant pour la mise en œuvre des stratégies nationales. À cela s'ajoute qu'avec l'augmentation en 2017 des cotisations pour la prévention générale des maladies à CHF 4.80 par personne¹, il a été possible d'inclure de nouveaux secteurs d'activité et de lancer de nouvelles initiatives. Le champ thématique «Prévention dans le domaine des soins» et la campagne nationale «Santé psychique» sont deux exemples de travaux qui ont fortement occupé les responsables cantonaux pour la promotion de la santé ces dernières années et ont mis en relief un besoin de coordination et de positionnement.

1.2 Objectifs de l'analyse de situation

L'analyse de situation s'articule autour des trois niveaux suivants:

- Promotion de la santé et prévention dans les cantons
- Les responsables cantonaux pour la promotion de la santé
- Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS).

L'objectif est de mettre au jour les évolutions des dernières années ainsi que les forces et les faiblesses actuelles. Des potentiels d'optimisation en ont été déduits et des recommandations pour les responsables cantonaux pour la promotion de la santé ainsi que pour le comité et le secrétariat de l'ARPS ont été formulées.

Au niveau de l'ARPS, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure les structures et les instruments de la collaboration (conférences régionales, ARPS, organisations partenaires) doivent être adaptés et optimisés. L'engagement des responsables cantonaux pour l'ARPS présente également un intérêt.

1.3 Procédure

Le point de départ pour la présente analyse de situation était le [rapport «Les délégués cantonaux à la promotion de la santé – état des lieux et potentiel de développement»](#) de 2010. Des documents de référence ont également été consultés ([statuts](#), règlement de l'organisation du comité), des rapports annuels ainsi que les procès-verbaux d'assemblées des membres et des réunions du comité. Ces documents ont servi de base pour la conception de deux enquêtes en ligne. L'une d'elle était destinée aux membres de l'ARPS, l'autre aux organisations partenaires. L'enquête a été menée entre mi-décembre 2019 et mi-janvier 2020.

21 cantons y ont participé (16 membres de Suisse alémanique et 5 membres de Suisse latine). Concernant les partenaires, 6 des 7 organisations invitées ont répondu à l'appel.² Les réponses de la septième organisation partenaire ont été recueillies dans le cadre d'une interview téléphonique.

Pour approfondir les résultats de l'enquête en ligne et discuter de thématiques centrales, trois entretiens en groupes ont été menés: le premier avec des membres alémaniques, le deuxième avec des

¹ Chaque personne en Suisse paie avec les primes de caisse-maladie une contribution annuelle de 4.80 francs à la Fondation Promotion Santé Suisse (loi sur l'assurance-maladie, article 20). Elle permet de co-financer notamment les programmes d'action cantonaux, la campagne Santé psychique et le fonds de promotion du projet «Prévention pour les soins de santé».

² OFSP, GFCH, OSAV, Public Health Schweiz, RADIX Fondation suisse pour la santé, Réseau santé psychique Suisse, CDCA

représentants de la Suisse latine (par téléphone) et le troisième avec des représentants des organisations partenaires. Ils ont réfléchi entre autres au développement de l'ARPS, au renforcement des responsables cantonaux ainsi qu'à la coopération avec les organisations partenaires. Enfin, pour compléter le panorama, deux interviews téléphoniques ont été menées avec des organisations partenaires (liste des participants à l'annexe 2).

Les résultats de l'analyse des documents, de l'enquête en ligne, des groupes focus et des interviews téléphoniques ont été résumés et intégrés à des recommandations qui ont été discutées, développées et priorisées avec le comité.

Le rapport contenant les résultats de l'analyse de situation et les recommandations priorisées par le comité directeur seront débattus avec les membres ARPS dans le cadre d'une visio/téléconférence (l'assemblée des membres à Genève a été annulée à cause du coronavirus).

1.4 Structure du rapport

Les résultats de l'analyse des documents et de l'enquête en ligne ainsi que les recommandations qui en découlent sont rassemblés dans les chapitres suivants. Le chapitre 2.1 est consacré à la PSP dans les cantons. Les potentiels d'optimisation qui y sont mentionnés sont intégrés dans les recommandations formulées à partir du chapitre 2.2. Le chapitre 2.2 se consacre aux responsables cantonaux pour la promotion de la santé. Le chapitre 2.3 est centré sur l'association des responsables cantonaux et sur l'engagement des membres. Les chapitres qui suivent se consacrent aux thèmes prioritaires suivants: échange entre les cantons et les conférences régionales (chapitre 2.4) et coopération avec les organisations partenaires (chapitre 2.5).

Le chapitre 3 offre un aperçu de l'ensemble des recommandations et conclut le rapport sur un commentaire final et des perspectives.

L'annexe 1 présente les évaluations des enquêtes en ligne ainsi qu'un chapitre consacré à l'«évaluation des petits cantons». L'annexe 2 présente un aperçu des participants aux entretiens des groupes focus et les interviewés.

2. Résultats détaillés et recommandations

2.1 Promotion de la santé et prévention dans les cantons

Évolutions les plus marquantes de ces dernières années

La promotion de la santé et la prévention dans les cantons ont été marquées ces dernières années par des évolutions spécifiques aux cantons (p. ex. mutations au sein du Conseil d'État, réorganisations, mesures d'économie, travail sur les lignes directrices ou la stratégie cantonales) et par des tendances générales (numérisation, emploi de nouveaux médias, évolution démographique). À l'échelle nationale, outre les stratégies nationales (MNT, addiction, démence), les programmes d'action cantonaux, qui sont co-financés et accompagnés par Promotion Santé Suisse, ont joué un rôle important. De nouveaux modules ont pu être conçus et financés – d'entente avec les cantons – grâce à l'augmentation de la contribution aux primes de CHF 4.80 par an et par personne³.

	Alimentation et activité physique	Santé psychique
Enfants et adolescents	Module A (depuis 2007)	Module C (depuis 2017)
Personnes âgées	Module B (depuis 2017)	Module D (depuis 2017)

Illustration 1:

Aperçu des modules combinables des programmes d'action cantonaux (source: [PSCH](#))

Dans certains cantons, des programmes ou des activités destinés aux personnes âgées et/ou à la promotion de la santé psychique avaient déjà été mis en œuvre. En 2010, la santé psychique était un thème prioritaire dans 13 cantons (analyse de situation 2010). D'autres cantons ont suivi avec les nouvelles possibilités de financement et d'échange. Actuellement, 21 cantons appliquent un programme «Santé psychique» (20 cantons s'engagent pour les deux groupes cibles, 1 canton pour les enfants et adolescents) et 23 cantons ont un programme «Alimentation et activité physique» (20 cantons s'engagent pour les deux groupes cibles, 2 cantons pour les enfants et adolescents et 1 canton pour les personnes âgées) (état fin 2019, source: [CDS](#)). On remarque que la petite enfance suscite de plus en plus l'attention et est incluse dans certains programmes.

Depuis l'an 2000, la santé psychique est un sujet permanent et commun à la Confédération et aux cantons dans le cadre du dialogue national sur la politique de la santé. Le [rapport «Santé psychique en Suisse: état des lieux et champs d'action»](#) approuvé en mai 2015 a livré les bases pour créer une campagne de sensibilisation nationale. Depuis 2018, la campagne «[Comment vas-tu?](#)» initiée par certains cantons et Pro mente sana dans toute la Suisse alémanique est financée par PSCH. En Suisse latine, la population est sensibilisée à la santé psychique par la campagne «[santepsy](#)». Par ailleurs, la

³ Chaque personne en Suisse paie avec les primes de caisse-maladie une contribution annuelle de 4.80 francs à la Fondation Promotion Santé Suisse (loi sur l'assurance-maladie, article 20). Elle permet de co-financer notamment les programmes d'action cantonaux, la campagne Santé psychique et le fonds de promotion du projet «Prévention pour les soins de santé».

santé psychique, en tant que partie intégrante de la PSP, a revêtu une importance croissante durant ces dernières années.

La «Prévention dans le domaine des soins» est un nouveau secteur thématique, qui occupe les responsables cantonaux pour la promotion de la santé, mais aussi les médecins cantonaux et les responsables cantonaux pour les problèmes d'addiction, et qui exige des adaptations ou de nouvelles formes de coopération et de nouveaux procédés. La «Prévention dans le domaine des soins» est positionnée à l'interface entre prévention et prise en charge, et ancrée dans le groupe de mesures 2 de la stratégie MNT. Plusieurs cantons étaient partis prenantes ces dernières années dans des projets soumis pour un soutien financier dans le cadre de ce nouveau fonds.

Les programmes de prévention du tabagisme ont eux aussi été importants pour la PSP des cantons et les travaux du Fonds de prévention du tabagisme (p. ex. programme enfants et adolescents, modification d'ordonnance) ainsi que le développement de nouveaux produits du tabac ou nicotine ont été activement suivis et influencent les aménagements de la PSP dans les cantons.

Ancrage légal et bases stratégiques

Tous les cantons déclarent que la PSP est ancrée dans la loi cantonale sur la santé. 14 cantons répondent que ce secteur est abordé de manière générale. Dans 6 cantons, les principaux champs d'action ou objectifs sont en plus fixés par la loi.⁴

Le rapport de 2010 insiste sur l'importance d'ancrer la PSP au niveau institutionnel. À cet effet, les champs d'action, les objectifs et la coopération avec les communes doivent être définis par la loi. Par rapport à 2010, moins de cantons déclarent cet ancrage dans la loi (8 contre 17 en 2010). Mais en étudiant les lois cantonales sur la santé, on voit néanmoins que les principaux champs d'action et objectifs sont néanmoins ancrés dans les lois cantonales sur la santé sous une forme ou une autre. Il semble donc important que les responsables cantonaux utilisent de manière plus consciente les bases légales pour remplir leur mission.

Concernant les bases stratégiques, on obtient une image plus différenciée qu'il y a 10 ans. Huit cantons déclarent que la PSP est incluse dans les objectifs du mandat législatif de l'ensemble du gouvernement. Dans 9 cantons, elle est ancrée dans les objectifs du mandat législatif au niveau départemental et dans 6 cantons au niveau administratif. Les autres cantons disposent de stratégies ou d'objectifs ancrés au niveau du département ou de la section. D'autres cantons citent le plan de mission et de financement (p. ex. BL), les stratégies cantonales approuvées par l'ensemble du Conseil d'État (p. ex. NE, TG) et les lignes directrices (p. ex. LU) ou concepts pour les programmes d'action cantonaux.

La plupart des responsables cantonaux pour la promotion de la santé considèrent que l'ancrage dans la loi et les bases stratégiques sont «importants» à «extrêmement importants» pour le secteur PSP dans leur canton. Les responsables de Suisse latine ont tendance à mieux apprécier les bases stratégiques de leurs cantons qu'en Suisse alémanique – mais globalement, les réponses en Suisse alémanique se situent entre «bon» et «suffisant». Les bases stratégiques sont évaluées de façon critique dans toutes les régions linguistiques: ici, les réponses pointent un potentiel d'optimisation. Seuls les aspects tels que l'évaluation de l'impact, les ressources financières et humaines sont évalués de ma-

⁴ Les informations et les liens vers les textes de loi correspondants ou les documents stratégiques sont rassemblés en annexe.

nière plus critique. De plus, le spectre des réponses de chaque canton est très large concernant précisément ces aspects et montre que les cantons disposent de différentes conditions légales et instruments stratégiques. Ceux-ci sont essentiels pour la mobilisation des ressources et l'établissement et le développement de la coopération avec les divers champs politiques ainsi que les communes – en particulier face à des mutations de personnel, de nouvelles constellations politiques ou des mesures d'économie.

Autres conditions importantes pour la PSP dans les cantons

Pour la plupart des cantons, la mise en réseau avec des acteurs du canton dans le secteur de la PSP est «extrêmement importante» et majoritairement évaluée comme «très bonne» ou «bonne». Atteindre la population est également considéré comme «important», voire «extrêmement important», et selon une estimation propre des cantons, considéré comme «suffisant» à «bon» dans la pratique.

On obtient une autre image concernant les ressources financières et humaines pour la PSP de chaque canton. Elles sont certes désignées comme «importantes» à «extrêmement importantes». Néanmoins, la majorité des cantons déclarent qu'elles sont «insuffisantes». Une autre faiblesse apparaît dans l'évaluation de l'impact, considérée tout particulièrement en Suisse latine comme «importante» à «extrêmement importante». Les cantons évaluent cet aspect de façon très hétérogène: alors que la Suisse italienne hésite entre «suffisante» et «bonne», la Suisse alémanique estime que l'évaluation de l'impact dans son propre canton est «insuffisante». A ce sujet, la question se pose toutefois de savoir quelles tâches relèvent des cantons et quelles tâches sont entre les mains des acteurs nationaux (p. ex PSCH).

Potentiel d'optimisation

La plupart des cantons estime que le principal potentiel d'optimisation réside dans la coopération interdépartementale, interprofessionnelle et intercantonale. Mais la coopération avec les communes est également essentielle. De plus, la plupart des cantons souligne l'importance du soutien politique ainsi que des bases stratégiques et légales.

Tableau 1: Indications sur le plus gros potentiel d'optimisation de la PSP dans le canton

Coopération et mise en réseau	Mentions
Interdépartementale (notamment les thèmes: Petite enfance, école, vieillesse... et PSP comme thème transversal)	11
Cantons voisins, dans la région (utilisation de synergies)	2
Interprofessionnelle (médecins de famille et pédiatres)	2
Communes	1

Politique, stratégie et ressources	Mentions
Soutien politique (notamment commission «promotion de la santé»)	7
Ressources (humaines)	7
Positionnement stratégique, bases stratégiques, ligne directrice	4
Implication active des décideurs politiques pour susciter bonne volonté et clarté	2
Ancrage durable des projets après la phase pilote	1
Évidences auxquelles faire appel	1

Utiliser la prévention dans la prise en charge de la santé comme un «tremplin» car elle est mieux acceptée que la prévention primaire	1
Financement coordonné au niveau multisectoriel	1

Accès aux settings et communication	Mentions
Accessibilité des écoles	1
Relations publiques	1

2.2 Les responsables cantonaux pour la promotion de la santé

Les 26 cantons et la Principauté du Liechtenstein sont représentés dans l'ARPS par leurs responsables pour la promotion de la santé. Ils sont officiellement mandatés par leur canton respectif.

Les responsables cantonaux sont très différents. Ils sont différemment positionnés au sein (et en dehors) de l'administration cantonale, disposent de ressources financières et humaines différentes, jouent des rôles différents et ne remplissent pas tous les mêmes missions. La multiplication des modèles de «responsables cantonaux» dans les cantons a déjà été pointée dans l'analyse de situation de 2010. Il a été souligné que le profil des postes de délégués devait être renforcé par une mission claire donnée par le canton, sans viser pour autant un modèle unique.

Ressources humaines

Dans à peu près la moitié des cantons alémaniques, les responsables disposent d'un taux d'occupation inférieur à 40 pour cent pour la PSP. En Suisse latine, tous s'engagent à plus de 45% pour les missions de la PSP.

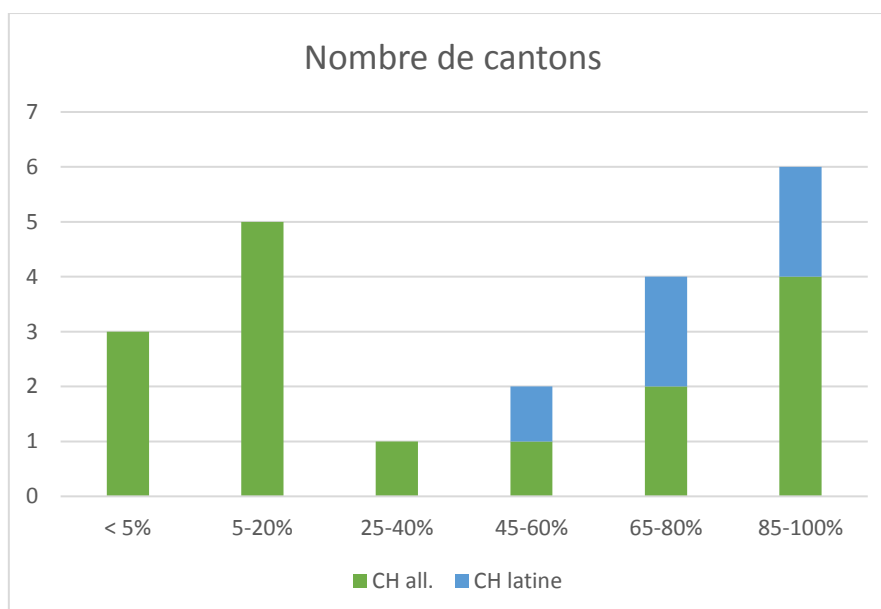


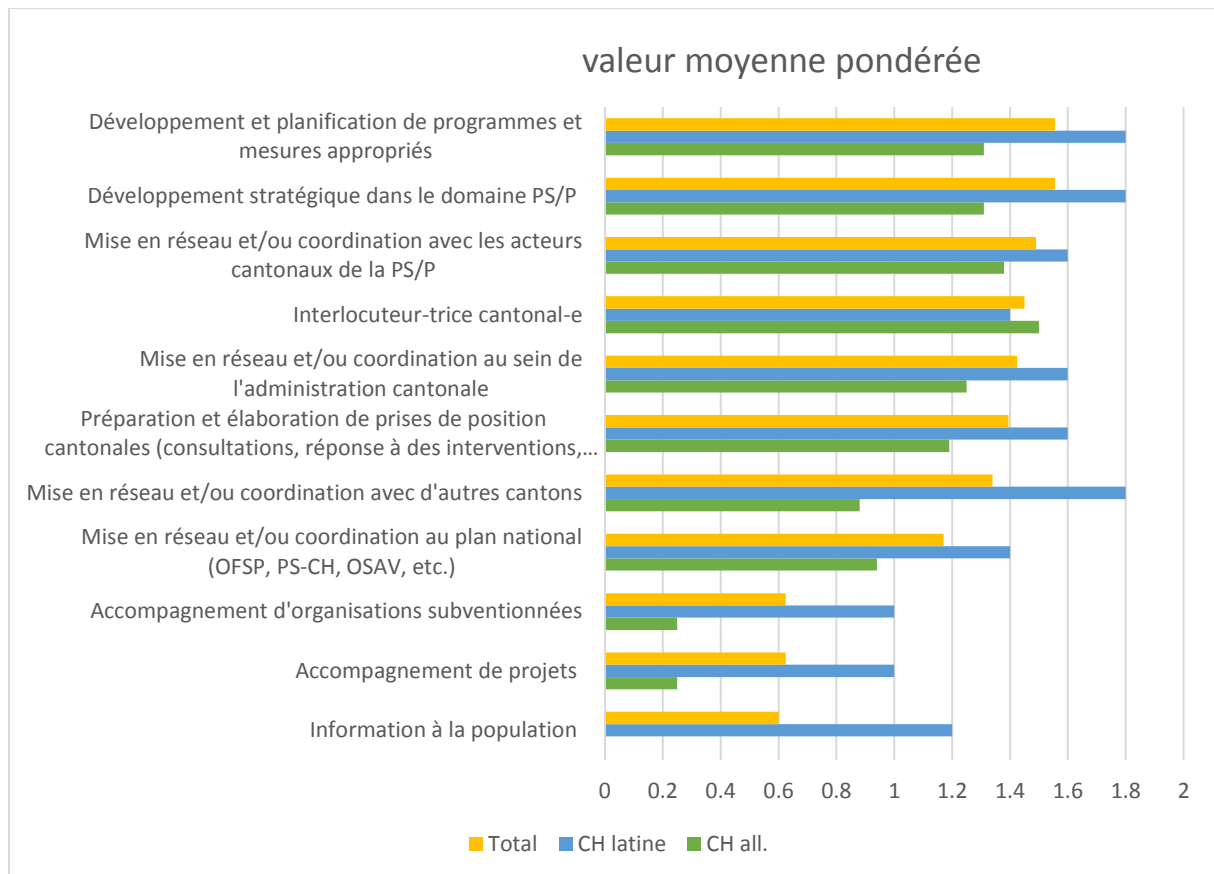
Illustration 2: Taux d'occupation des responsables cantonaux pour les missions de la PSP

Missions au niveau intercantional

Dans les statuts de l'ARPS (art. 5), les missions des membres sont définies comme suit: «Les membres prennent part à l'assemblée des membres, aux réunions des conférences régionales et autres rencontres organisées par l'ARPS». Le site internet de l'ARPS précise d'autres tâches: «Les responsables cantonaux apportent les informations et requêtes de leurs stratégies et mesures cantonales – aux autres cantons et acteurs nationaux.» D'autres tâches ne sont pas explicitement définies.

Les principales missions au niveau cantonal du point de vue des membres de l'ARPS

Étant donné que les ressources sont souvent limitées, les missions internes au canton (interlocuteur cantonal, mise en réseau avec des acteurs cantonaux, développement de stratégie), sont les plus importantes en Suisse alémanique. La situation est différente en Suisse latine: ici, la mise en réseau avec d'autres cantons, le développement de stratégies et de mesures adéquates sont les principales missions. Cette orientation est justifiée par le manque de ressources financières et humaines (utilisation de synergies).



Très important (2), important (1), moins important (-1), pas important (-2), pas de réponse

Illustration 3: Importance des missions des responsables cantonaux (enquête auprès des membres)⁵

⁵ Explication sur la valeur moyenne pondérée en p. 31

Les principales missions au niveau cantonal du point de vue des organisations partenaires

L'enquête auprès des organisations partenaires montre qu'elles aussi considèrent les missions de «l'interlocuteur cantonal» et «la mise en réseau et/ou la coordination avec les acteurs cantonaux pour le secteur PSP» comme très importantes pour les responsables cantonaux. Les responsables cantonaux leur donnent accès aux cantons et aux multiplicateurs ainsi qu'à la population locale. De plus, les cantons apportent une contribution majeure pour la mise en œuvre des stratégies nationales. Cela comprend autant les commentaires à apporter aux travaux (de développement) comme les documents de référence, les recommandations, que la diffusion des produits et des messages (p. ex. les recommandations pour l'alimentation).

Les partenaires jugent la «mise en réseau et/ou coordination avec d'autres cantons» comme des missions essentielles des responsables cantonaux, tandis que 4 partenaires la considèrent seulement comme «suffisante» (2 n'ont donné aucune réponse).

Fondamentalement, les organisations partenaires estiment que les missions mentionnées sont «très importantes» ou «importantes». Cela fait écho à l'exigence des responsables cantonaux de se positionner comme des experts et d'importants interlocuteurs au niveau cantonal.

Les organisations partenaires sont en revanche très divisées sur les missions «information à la population», «accompagnement de projet», «développement et planification de programmes et mesures appropriés» ainsi que «accompagnement d'organisation subventionnées».

De nombreuses organisations partenaires ont eu des difficultés à répondre à la question sur la qualité du travail des responsables cantonaux («pas de réponse»). Les missions classées comme «importantes» ou «très importantes» à la première question, sont considérées du point de vue des partenaires comme «très bien» ou «bien» remplies. Certaines organisations partenaires souhaitent un rôle plus proactif des responsables cantonaux (p. ex. soumettre des idées et des requêtes et faire écho aux projets) (évaluation détaillée à l'annexe 1.2).

Conclusion

Il reste de grandes différences entre les responsables cantonaux. Une multitude de modèles ont été développés pour réaliser l'ancrage stratégique de la PSP et définir comment la mettre en pratique, avec quels contenus, quelle organisation et quelles ressources PSP. Il y a bien de plus en plus de points communs – notamment en raison des stratégies nationales et de la coopération avec des partenaires nationaux (PSCH par exemple). Toutefois, étant donné les circonstances variables selon les cantons et les inégalités de compétences, il reste important de définir un profil précis des responsables cantonaux pour la promotion de la santé. Le positionnement du responsable cantonal pour la coopération interdépartementale est notamment une question importante.

Avec un profil clair, le rôle des responsables cantonaux au sein de l'ARPS et dans les cantons pourra être renforcé, et des coopérations ciblées avec une multitude de partenaires pourront être mises en place et entretenues. Ce sont des conditions essentielles pour que les responsables cantonaux puissent se profiler comme un centre de compétence et de coordination dans le secteur PSP.

Recommandation 1: Description de la fonction «Mission des membres ARPS au sein de l'ARPS»

Une description de fonction qui définit les principales missions des responsables cantonaux pour la promotion de la santé au niveau intercantonal (c'est-à-dire les missions des membres ARPS au sein de l'ARPS, les activités dans les régions), est un instrument important pour renforcer les responsables cantonaux et leur rôle au sein de l'ARPS. La description de fonction peut être inscrite dans les statuts ou dans le règlement interne de l'ARPS.

Horizon de mise en œuvre: Adoption à l'assemblée des membres 2021.

Recommandation 2: Recommandations de la CDS pour le rôle et les missions des responsables cantonaux

Pour renforcer la position des responsables cantonaux dans leur canton respectif et harmoniser leur profil, il est recommandé de définir les missions principales des responsables cantonaux et les facteurs de succès puis de les communiquer officiellement dans le cadre d'une recommandation de la CDS adressée aux cantons.

Ces recommandations peuvent s'aligner sur les stratégies nationales «Santé 2030» et «MNT» ainsi que sur les [profils cantonaux](#) régulièrement mis à jour et peuvent s'avérer être un intéressant complément à la publication «Argumentaire pour la PSP».

Horizon de mise en œuvre: Après l'assemblée des membres 2021.

2.3 Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS)

Organisation et structures

L'ARPS est une conférence spécialisée de la CDS. Selon l'art. 4 des statuts, elle représente les cantons dans des organes nationaux et intercantonaux sur mandat de la CDS, traite des demandes de la CDS et met en avant au sein de la CDS les questions relevant du domaine promotion de la santé et prévention.

L'ARPS est une association dirigée selon l'article qui définit son but: «L'ARPS contribue à la coordination des mesures de promotion de la santé et de prévention des cantons et est un trait d'union entre les cantons d'une part, et les services fédéraux, la fondation Promotion Santé Suisse et d'autres organisations spécialisées d'autre part.» (Statuts, art. 2).

Le flux d'informations à destination des membres est assuré sur le site internet www.vbgf-arps.ch (y compris l'espace membres avec dates des réunions, calendrier des manifestations, procès-verbaux des conférences régionales et assemblées), la newsletter semestrielle, les mailings, les rapports annuels et les contacts personnels. De plus, les rencontres suivantes sont organisées chaque année au sein de l'ARPS pour échanger des informations et traiter de thèmes communs:

- Manifestations plénières (assemblée des membres/conférence d'automne) (tous)
- 3 à 6 conférences régionales, selon les régions (tous)
- 6 réunions du comité (téléconférences et retraites incluses) (membres du comité)

Ressources financières et humaines

L'analyse de situation de 2010 a montré *«que l'ARPS doit davantage se profiler pour devenir une instance reconnue vers l'extérieur et l'intérieur.» La défense ciblée des intérêts dans les instances politiques nécessite une augmentation des ressources humaines et financières.» (Page 32)*

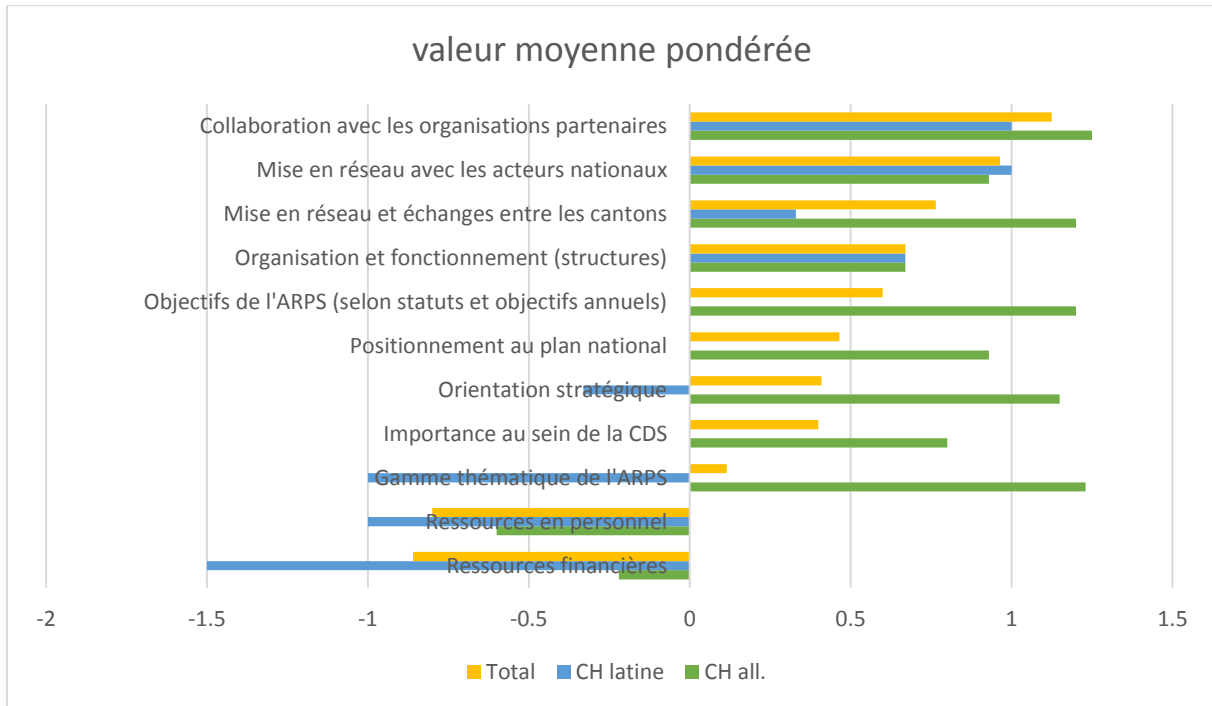
Le comité se compose de quatre membres qui représentent les quatre conférences régionales. Ses missions sont fixées dans les statuts et dans le règlement interne. Les objectifs et les mesures sont définis chaque année et contrôlés dans le cadre du rapport annuel.

Les ressources du secrétariat de l'ARPS ont été augmentées depuis l'analyse de situation 2010. Elles s'élevaient à l'époque à 10%. Actuellement et selon le règlement interne, les missions sont assurées avec un taux d'occupation de 50% (25% pour la direction, 25% pour le secrétariat). La direction est simultanément responsable de projet pour la CDS. Cette intégration dans le secrétariat général de la CDS permet de mettre à profit de précieuses synergies et de garantir les échanges entre le secteur professionnel et le secteur politique.

L'ARPS est financée par des subventions cantonales ainsi que par des contrats de prestations passés avec l'Office fédéral de la santé publique, Promotion Santé Suisse et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

L'ARPS et ses missions du point de vue des membres ARPS

La majorité des membres ARPS est d'avis que l'association s'est développée et joue à présent un rôle stratégique important, notamment auprès de ses partenaires (OFSP; PSCH, OSAV, etc.). Selon l'enquête, les prises de position professionnelles et politiques ainsi que les articles concernant des thèmes actuels tels que le plaidoyer pour la PSP, font partie des missions les plus importantes de l'ARPS. On remarque tout particulièrement que la Suisse latine exprime un avis beaucoup plus critique envers les objectifs, le positionnement au niveau national (y compris au sein de la CDS) et l'axe stratégique de l'ARPS et évalue cet éventail thématique comme «insuffisant». En Suisse alémanique comme en Suisse latine, les ressources financières et humaines de l'ARPS sont évaluées en moyenne comme «insuffisantes».



Très bon (2), bon (1), suffisant (0), insuffisant (-1), très mauvais (-2), pas de réponse

Illustration 4: Évaluation de divers aspects de l'ARPS (enquête auprès des membres)

C'est précisément pour les aspects et les missions considérés comme les plus importants que la plupart des cantons voient le plus de potentiel d'amélioration quant au soutien que l'ARPS peut apporter aux cantons. (voir annexe 1.1). La mise en réseau et la coopération entre cantons, les échanges intercantonaux (p. ex. conférence d'automne), le développement de la qualité, l'information sur les thématiques cantonales semblent être bien établis et ne sont que peu ou pas du tout évoqués. Les avis sont en revanche très partagés (notamment en Suisse alémanique) sur l'accompagnement, la planification et la réalisation de projets intercantonaux/nationaux.

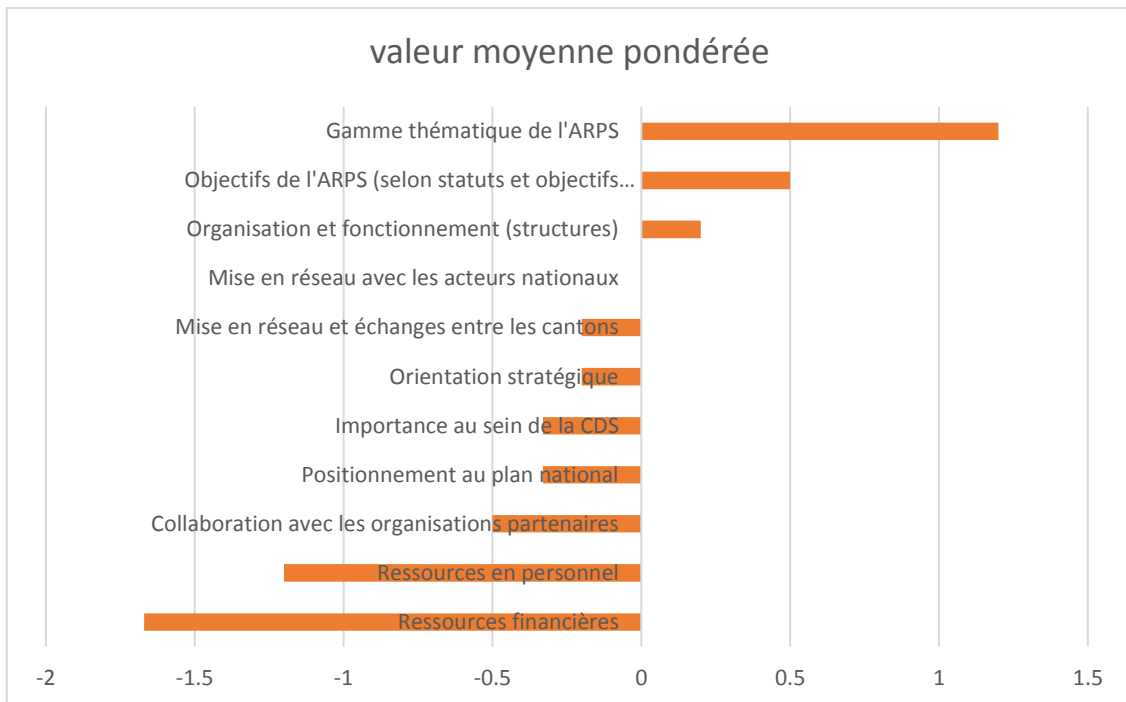
Concernant le soutien des cantons, certaines idées concrètes sont sur le tapis, notamment:

- Le conseil fourni par le secrétariat pour renforcer le rôle des responsables et améliorer leur position dans les cantons.
- Plus de services pour les régions.
- Le soutien des cantons en favorisant la coopération en lien avec le financement de programmes PSCH, tabac, alcool (voire même la responsabilité d'un programme supracantonal).

L'ARPS et ses missions du point de vue des organisations partenaires

Lors des rencontres d'échange annuelles avec les organisations partenaires, l'ARPS est évaluée comme la première plateforme d'information et d'échange et comme le «portail des cantons». La plupart des organisations partenaires apprécie l'éventail des thèmes de l'ARPS et jugent positifs les objectifs de l'association. L'organisation et le fonctionnement, ou les structures, font l'objet d'évaluations différenciées (de «très bon» à «insuffisant»). L'évaluation du positionnement au niveau national fait également l'objet d'une évaluation très hétérogène.

Dans l'illustration 6, ces aspects sont évalués en moyenne dans la colonne de droite avec «très bien» ou «bien», les autres avec «suffisant» ou «insuffisant».



Très bon (2), bon (1), suffisant (0), insuffisant (-1), très mauvais (-2), pas de réponse

Illustration 5: Évaluation de différents aspects de l'ARPS (enquête auprès des partenaires)

Le réseautage et la coopération avec les organisations nationales et entre cantons sont considérés comme «très importants» par toutes les organisations partenaires. C'est sur ces points que la majorité des organisations partenaires voit le plus grand potentiel lorsqu'il s'agit d'obtenir un meilleur soutien des cantons et des responsables cantonaux. Un autre potentiel réside dans une vision régionale globale. Certaines organisations partenaires souhaitent une représentation plus consciente des régions – même lorsqu'un représentant cantonal siège dans une instance (p. ex. groupe d'accompagnement des PAC). Il est également important que l'ARPS s'engage avant tout sur des thèmes stratégiques et les régions/cantons sur des thèmes opérationnels.

Les autres missions telles que les prises de position politiques et professionnelles, le plaidoyer pour la PSP semblent un peu moins importantes mais pas négligeables (évaluation détaillée à l'annexe 1.2).

A la question de savoir comment et dans quel domaine l'ARPS pourrait renforcer son soutien aux partenaires nationaux, les organisations partenaires répondent comme suit:

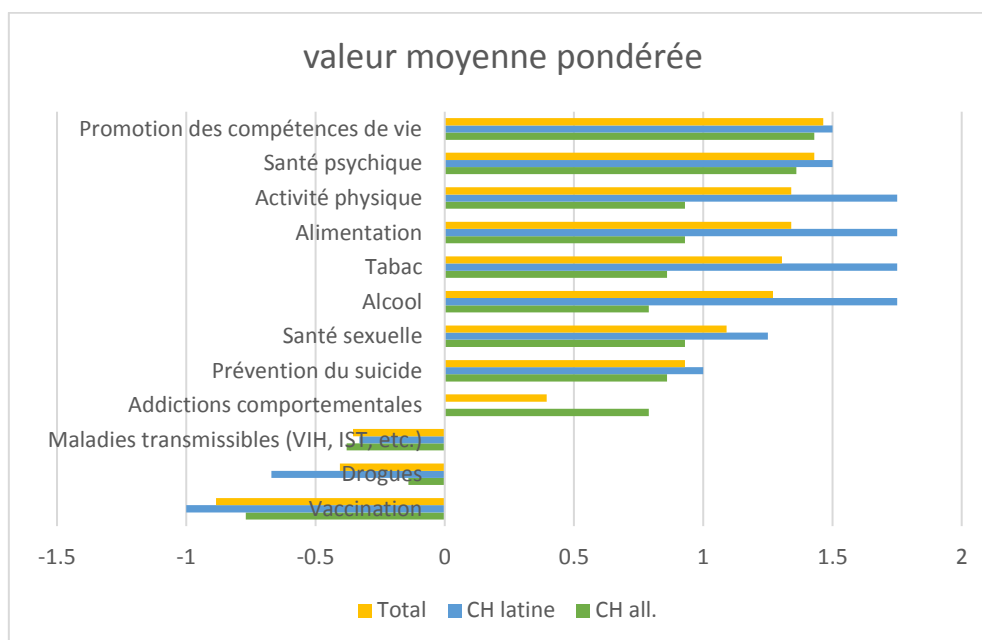
- **Politique, stratégie et dialogue national**
 - Un engagement politique plus fort des Conseils d'Etat pour renforcer la PSP
 - Plus d'échange stratégique dans le sens «quelle est notre ligne commune»
- **Concertation et coopération intercantionales**
 - Plus forte concentration des forces: Faire connaître, multiplier les bonnes pratiques au-delà des cantons
 - Ajustement des positions des cantons et dans les régions

- **Projets**
 - Coopération à des projets de prévention globale / compétence de vie pour des projets non liés à une substance ou à un problème spécifique
 - Représentation dans les groupes d'accompagnement et focus
- **Communication et structures**
 - Documentation plus complète sur le site internet
 - Les structures qui favorisent la mise en œuvre des stratégies nationales (MNT, addictions, etc.)
 - Diffusion de travaux nationaux de fond et de recommandations

Thèmes de l'ARPS

Les responsables cantonaux pour la promotion de la santé contribuent à la mise en œuvre des stratégies nationales (p. ex. MNT, et addictions) et s'engagent avec d'autres spécialistes sur une multitude de domaines thématiques au niveau national, cantonal et communal. Ces derniers sont influencés notamment par les flux financiers, les discussions politiques et les contributions dans les médias. L'importance pour l'ARPS de traiter chacune de ces thématiques est consignée dans l'illustration 7 ci-après. Elle montre aussi une différence notable entre la Suisse alémanique et la Suisse latine.

Les organisations partenaires confirment ce tableau et soulignent également que la santé psychique, l'activité physique, l'alimentation et la promotion des compétences de vie sont des thèmes « importants » à « très importants » pour l'ARPS. La plupart des membres et des organisations partenaires sont unanimes: les thèmes relatifs à l'addiction (à ce sujet une concertation avec la CDCA est importante), aux maladies transmissibles, à la santé sexuelle et à la vaccination sont majoritairement « plutôt sans importance ». (Évaluation détaillée, y compris sur d'autres thèmes qui ont été évoqués, dans les annexes 1.1. et 1.2).



Très important (2), assez important (1), peu important (-1), pas important (-2), pas de réponse

Illustration 6: Importance des thèmes pour l'ARPS (enquête auprès des membres)

Engagement des cantons pour l'ARPS

Il est devenu de plus en plus difficile ces dernières années de recruter des membres pour les activités du comité. La représentation dans les instances ou les groupes qui travaillent avec les responsables cantonaux pose elle aussi problème. Pour obtenir un meilleur engagement en faveur de l'ARPS, les responsables cantonaux indiquent qu'il est décisif de définir une mission claire du canton et de disposer de plus de ressources humaines (respectivement 12 et 11 mentions). 5 cantons indiquent qu'aucune modification n'est nécessaire.

Avec des conditions cadres améliorées, 4 cantons se déclareraient prêts à participer au comité. 10 cantons seraient prêts à participer aux groupes de travail. 7 cantons mettraient (plus) des informations à disposition (p. ex. site internet). Mais il y a aussi des cantons qui ne souhaitent pas s'engager malgré l'amélioration des conditions: 7 cantons ne souhaitent pas participer au comité et 5 ne souhaitent pas mettre d'informations à disposition (évaluation dans l'annexe 1.1).

À la question de savoir si les activités au sein du comité devraient être défrayées, les avis divergent: 8 oui, 6 non, 6 ne sais pas. Il apparaît néanmoins clairement dans les commentaires qu'on ne parle pas d'engagement bénévole. Il s'agit davantage de savoir si ces activités doivent être exercées dans le cadre d'un emploi proposé par le canton ou rémunérées en plus.

La question du défraiement supplémentaire des membres du comité a fait l'objet d'une discussion controversée avec les groupes focus et les membres du comité. Il a été tenu compte à la fois de la situation des petits cantons (dont les taux d'occupation pour la PSP sont majoritairement réduits) et des réalités des grands cantons. Le comité en a conclu qu'une rémunération supplémentaire provoquerait plus de questions et nécessiterait une régulation. Les activités au sein du comité se pratiqueront toujours dans le cadre d'un emploi ordinaire (pas de jeton de présence ou de défraiement supplémentaire) Le comité appelle à la solidarité et à l'engagement de tous les cantons (chaque canton prend son tour pour au moins 2 ans). Par ailleurs, l'application des recommandations présentées dans le présent rapport, permettra de rendre plus attractives l'ARPS et les activités au sein du comité, pour les cantons comme pour les responsables.

D'autres idées telles qu'une prolongation de la durée des mandats, afin de profiter du réseau et de réduire le temps d'initiation, une présidence partagée⁶(Suisse alémanique, Suisse latine) ou un mandat de présidence spécifique avec augmentation du taux d'occupation n'ont pas fait l'unanimité.

Conclusion

Les cantons comme les organisations partenaires attendent une valeur ajoutée tangible et visible de l'ARPS. Cette valeur ajoutée est la condition pour que les cantons s'engagent à l'échelle intercantonale et que les organisations partenaires soutiennent financièrement l'ARPS sur la base de contrats de prestations. Pour les deux parties, la collecte et la représentation des besoins et positions cantonaux sont un élément central. Il s'agit en effet de mobiliser les ressources et de réunir les forces pour travailler avec les organisations nationales, d'autres domaines politiques et appliquer les stratégies nationales.

Une meilleure coordination et une optimisation de la communication peuvent aider contre le manque de ressources humaines (p. ex. entre les instances de l'ARPS et entre les instances d'acteurs externes). Il est d'autre part important d'approfondir les missions ponctuelles sans en assumer de

⁶ La durée du mandat est de 2 ans. La réélection est impossible. (Statuts, art. 7.1)

nouvelles. Il convient en particulier de poursuivre la publication «Argumentaire pour la PSP», le travail stratégique (p. ex. positionnement des PAC, PDS) ainsi que la médiation et la défense des intérêts cantonaux auprès des partenaires nationaux.

Recommandation 3: Planification à long terme et implication systématique des cantons.

Il est recommandé de procéder à une planification à long terme avec implication des membres de l'ARPS, des stratégies nationales (p. ex. «santé 2030» et MNT) et de se poser les questions suivantes.

- Quelles sont les priorités et les missions centrales pour les 4 prochaines années?
- Où l'ARPS s'engage-t-elle? Où s'engagent les régions? Où s'engagent les cantons?
- Le cas échéant, des instances interdisciplinaires au service de la CDS (p. ex. groupes spécialisés avec membres du comité ou de la direction) ou des groupes de travail avec/sans les organisations partenaires sont-ils pertinents?

La planification à long terme peut être ventilée et inscrite dans les objectifs annuels de l'ARPS et adaptée aux développements actuels. En plus, des recommandations pour les priorités et les contributions concrètes des conférences régionales et des cantons peuvent être formulées. Les cantons et les régions seront systématiquement impliqués dans la planification à long terme tout comme annuelle. Les critères qui seront définis guideront le comité pour fixer les priorités.

Horizon de mise en œuvre: 2021, implication des cantons et planification durant le 2e semestre 2020.

Recommandation 4: Aperçu des instances

Au niveau national notamment, il y a un grand nombre d'acteurs impliqués dans le suivi des stratégies et programmes ou dans le développement de nouveaux sujets ou projets. Afin que les représentant-e-s de l'ARPS, des régions ou des cantons se sentent mieux soutenus et puissent s'impliquer proactivement, il est possible de dresser un aperçu des instances actuelles au niveau national ou régional et de le mettre régulièrement à jour. Cet aperçu permet notamment de souligner qui représente quel niveau (canton, région, ARPS, CDS).

Horizon de mise en œuvre: Présentation à l'assemblée des membres 2021

Recommandation 5: Optimisation du flux d'information

Il est recommandé de structurer le flux d'information entre les différentes instances au sein de l'ARPS et avec les organisations partenaires (assemblée des membres, comité, conférences régionales, groupes de travail, groupe d'accompagnement des PAC). Il faut d'une part répondre à la question fondamentale de quoi sera-t-il discuté et décidé et où (dans quel lieu de discussion). D'autre part, il faut ajuster la planification annuelle et les dates des diverses instances afin que les discussions/décisions puissent être coordonnées dans le temps.

Horizon de mise en œuvre: 2021, concept et planification des dates durant le 2e semestre 2020.

Recommandation 6: Cadres flexibles de discussion

Des séquences seront réservées pendant les assemblées des membres, les manifestations et les groupes de travail pour permettre la concertation et les discussions entre les membres. Les organisations partenaires peuvent être invitées pour certains points de programme ciblés. De la même façon, des séquences peuvent être réservées pour le dialogue régional.

Horizon de mise en œuvre: Pour la première fois à l'assemblée des membres 2021

Recommandation 7: Offre de soutien pour les cantons

Les responsables cantonaux qui viennent de prendre leurs fonctions, qui souhaitent mieux comprendre les structures nationales ou se posent des questions sur leur rôle, ont la possibilité de demander conseil au secrétariat de l'ARPS. Cette offre peut être utilisée individuellement ou en groupe et nécessite que le canton concerné participe aux frais.

Sur demande, cette offre peut être étendue avec des services destinés aux régions ou par l'accompagnement de projets et programmes supracantonaux.

Horizon de mise en œuvre: Après l'assemblée des membres 2021

Recommandation 8: Répartition des missions du comité sur plusieurs épaules

Pour que la présidence de la l'ARPS puisse être assumée dans le cadre de l'emploi habituel du/de la délégué-e concerné-e, il est indispensable que sa hiérarchie soutienne cet engagement⁷. Il est d'autre part recommandé d'examiner les missions de la présidence définies par le règlement interne. Il est particulièrement important de se demander quelles sont les tâches qui peuvent être déléguées au secrétariat, à la vice-présidence ou à d'autres membres du comité. Cela pourrait renforcer la valeur de la vice-présidence et des autres fonctions.

Horizon de mise en œuvre: Présentation/adoption à l'assemblée des membres 2021

2.4 Échange entre les cantons et les conférences régionales

Échange et coopération entre les cantons

Le dialogue et la coopération entre les cantons sont la pièce maîtresse de l'ARPS. C'est par un échange régulier que se développent des synergies tangibles et utiles et qu'est favorisée la coopération entre les cantons. Cela permet de remplir les missions de manière plus efficiente et efficace et d'élaborer des stratégies et concepts reposant sur des bases plus larges. Les approches coopératives permettent également d'augmenter la visibilité et le poids politique. Toutefois, les cultures et les priorités de la coopération peuvent varier fortement, notamment entre la Suisse alémanique et la Suisse latine. Le dialogue est important pour tous les cantons, la coopération «très importante» à «assez importante». Trois cantons pensent que la coopération est «peu importante».

L'échange est considéré comme bon à très bon. Les discussions sont perçues comme plus vivantes et controversées qu'autrefois. Pour la coopération, les réponses s'échelonnent sur toute la gamme de «très bonne» à «insuffisante». La plupart estime la coopération «suffisante». Le dialogue et la coopération ont lieu le plus fréquemment avec les cantons voisins et au cours de la conférence régionale. Le site internet de l'ARPS n'est utilisé que ponctuellement pour l'échange d'informations (p. ex. manifestations, procès-verbaux des conférences régionales) (évaluation détaillée dans l'annexe 1.1).

⁷ Il peut également s'avérer judicieux d'augmenter, pendant la présidence, de 5 à 10% le taux d'occupation pour une occupation régulière inférieure à 50% (compétence de décision et financement par le canton concerné).

Les bases des conférences régionales

Les quatre conférences régionales de l'ARPS ont été créées en fonction des quatre régions de la CDS (Suisse latine, du nord-ouest, orientale et centrale) et ont évolué de manière très différente.

En 1999, la Suisse latine s'est organisée en commission, la «Commission de prévention et de promotion de la santé du GRSP (CPPS)». Contrairement à d'autres conférences régionales, elle a un mandat politique des services cantonaux de santé (Groupement des Services de Santé Publique, GRSP) et est intégrée dans la CLASS (Conférence latine des affaires sanitaires et sociales). La CPPS dispose de ses propres objectifs annuels et moyens financiers (elle est notamment financée par les cantons). Cela permet l'emploi d'un coordinateur qui travaille à 45%.

Les statuts de l'ARPS (art. 7.3) précisent ce qui suit:

«Des conférences régionales existent dans les quatre régions définies par la CDS. Celles-ci s'auto-constituent ou sont nommées par les conférences régionales de la CDS.

Les conférences régionales se réunissent en règle générale trois fois par an. Elles garantissent le dialogue professionnel et promeuvent les projets intercantonaux dans leur région.

Les conférences régionales nomment un/e représentant/e pour l'élection au comité par l'assemblée des membres. Les responsables des conférences régionales rendent compte des activités à l'assemblée des membres.»

Les missions des responsables des conférences régionales sont précisées dans le règlement interne. Néanmoins, la fonction, les missions et la durée du mandat des responsables des conférences régionales sont très hétérogènes.

Utilité des conférences régionales pour les membres ARPS

L'analyse de situation de 2010 attribue un rôle important aux sous-groupes régionaux: *«Le renforcement du rôle de l'ARPS passe aussi par une coopération intensive de chaque sous-groupe régional. Ceux-ci doivent pouvoir accomplir par étapes les tâches suivantes: accompagner et suivre les révisions de lois, les travaux de recherche, les analyses de données, le développement de stratégies, etc.; l'échange d'informations, les expériences et expertises avec divers partenaires; renforcer la perception publique de la promotion de la santé et de la prévention dans la région et la représenter à l'extérieur; coopérer pour mettre en œuvre les programmes (d'action) communs selon les thématiques prioritaires définies par l'ARPS.»*

Selon les régions, les cantons ont une perception différente de l'utilité de la conférence régionale. Pour la plupart, l'échange d'informations en petits comités, la source d'inspiration et la concertation dans la région sur les positions et les prises de position jouent un rôle important. Ces dernières années, une culture de l'intervision s'est établie en Suisse centrale. Les cantons de la CPPS se réunissent non seulement plus fréquemment (6 réunions par an au lieu de 2-3), mais s'engagent aussi dans des projets intercantonaux communs. Le niveau d'échange avec le comité et le secrétariat diffère d'une région à l'autre.

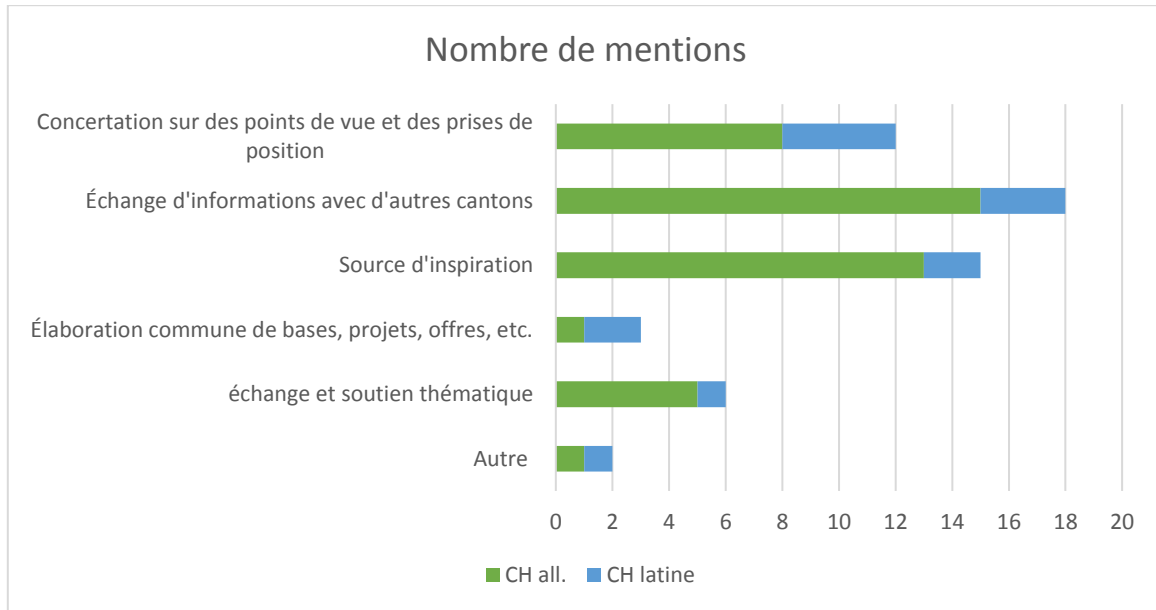


Illustration 7: Utilité de la conférence régionale (enquête auprès des membres)

Utilité des conférences régionales pour les organisations partenaires

Pour la majorité des organisations partenaires, les conférences régionales sont un support pour l'échange d'informations techniques ainsi qu'une source d'inspiration pour leur travail. La concertation sur les positions et les prises de position dans les régions semble importante, mais est considérée comme «insuffisante» par une organisation partenaire. Pour quelques organisations partenaires, les conférences régionales ont peu de pertinence.

Besoin de modifier les conférences régionales

Dans les régions alémaniques, les modifications des conférences régionales ont été discutées à maintes reprises durant ces dernières années.

La Suisse latine n'exprime aucun besoin de modifications. En Suisse alémanique, 5 cantons souhaitent modifier la conférence régionale (principalement les cantons de la Suisse du nord-ouest). 6 cantons sont contre toute modification. 5 cantons sont indifférents. Les réponses des organisations partenaires sont similaires: 1 oui, 2 non, 3 ne sais pas.

En Suisse alémanique, les votes concernent divers aspects (p. ex. moins de réunions); priorité à l'élaboration de bases et de projets communs comme en Suisse latine; suppression des conférences régionales mais plus de rencontres nationales). La question se pose également sur les priorités à fixer compte tenu du nombre de thématiques et du temps limité des réunions.

Les organisations partenaires recommandent de renforcer la légitimation de la conférence régionale (reconnaissance politique et mission précise) et d'optimiser le lien avec le secrétariat. Pour ce faire, le flux d'information du secrétariat de l'ARPS vers les cantons, via les conférences régionales, est primordial. En outre, certaines organisations partenaires insistent pour que les membres des conférences régionales fassent partie des administrations cantonales (et non pas d'organisations avec contrat de prestations).

Conclusion

La plupart des conférences régionales ne dispose pas d'espace nécessaire pour l'innovation et les travaux, bien qu'un important potentiel pour le travail dans les cantons mais aussi au sein de l'ARPS soit reconnu. En Suisse alémanique en particulier, les réunions servent en premier lieu à l'échange d'informations. Afin de pouvoir déployer davantage de ressources pour le travail dans les conférences régionales, il faudrait fixer des priorités et définir une mission politique claire ainsi que procéder à un ajustement avec l'ARPS (comité, GT) (cf. recommandations 3 et 5).

En Suisse latine (CPPS), il n'y a ni nécessité ni possibilité d'action. Divers scénarii sont discutés en Suisse alémanique (jusqu'à la dissolution des conférences régionales). Pour le moment, il n'est pas jugé réaliste ni souhaitable de mettre en œuvre le modèle de la CPPS dans les quatre régions, de réaliser le mandat politique et de renforcer les ressources et la coordination des régions.

C'est pourquoi il est important que le comité et le secrétariat à Berne réussissent à maintenir la cohésion. Définir les rôles de l'ARPS (focus sur les thématiques nationales et stratégiques) et de la CPPS (focus sur les thématiques régionales et opérationnelles) et élaborer des conceptions complémentaires. Il existe également un potentiel pour le renforcement de la coopération entre la CPPS et les régions de Suisse alémanique (p. ex. publication «Argumentaire pour la PSP», campagnes «santepsy» et «Comment vas-tu?»).

Recommandation 9: Nouveaux modèles de coopération régionale et intercantonale

En complément ou en alternative aux conférences régionales, il est imaginable de créer des groupes de travail temporaires au niveau national - sous réserve que cela n'implique pas trop d'instances et de rencontres. La CDCA travaille déjà avec des groupes nationaux mixtes de ce type qui se consacrent pour un certain temps à des thématiques et élaborent des propositions pour l'assemblée plénière et le comité. Ces thématiques découlent de la planification (pluri)annuelle (recommandation 3) et soutiennent le travail actuel dans les cantons. La collaboration des cantons serait facultative. Une délégation composée d'autres experts dans le canton est aussi envisageable (p. ex. collaboratrice scientifique du secteur PSP, chef du département de l'enfance et de la jeunesse).

Horizon de mise en œuvre: à partir de l'assemblée des membres 2021, implication des cantons et planification durant le 2e semestre 2020.

Recommandation 10: Augmentation de la présence du secrétariat dans les régions / groupes de travail

Il est recommandé que le secrétariat participe plusieurs fois par an aux conférences régionales ou aux groupes de travail afin de se rapprocher des régions et des cantons. De cette manière, les développements, les exemples (de mise en œuvre) de réussites mais aussi les difficultés et les opinions peuvent être enregistrés en permanence et présentés au comité de l'ARPS, au secrétariat général de la CDS ou aux organisations partenaires.

Horizon de mise en œuvre: à partir de 2021

2.5 Organisations partenaires

Il y a 10 ans, la coopération avec le domaine des dépendances dans le cadre de la réorientation de la politique en matière d'addictions était une thématique importante. La démarcation et les synergies avec les délégués cantonaux aux problèmes des addictions et à la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) restent certes d'actualité. Mais d'autres interfaces sont venues s'ajouter avec la stratégie nationale MNT et d'autres développements (p. ex. extension des programmes d'action cantonaux, rapport santé psychique); elles exigent une coopération plus étroite ou une nouvelle collaboration entre les différents acteurs.

Actuellement, les organisations nationales suivantes sont représentées au sein de l'ARPS en tant qu'invités permanents:

- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Promotion Santé Suisse (PSCH)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Public Health Schweiz
- RADIX Fondation suisse pour la santé
- Réseau santé psychique Suisse
- Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA)

Selon les statuts (art. 6), l'admission des organisations spécialisées comme invités permanents est décidée par le comité. Les invités permanents participent à l'assemblée des membres, aux congrès ainsi qu'à la partie publique des réunions du comité comme observateurs sans droit de vote.

Coopération actuelle avec les organisations partenaires

Les cantons sont unanimes: L'OFSP, la PSCH, la CDCA et l'OSAV sont les partenaires les plus importants. Néanmoins, la qualité de la coopération avec ces organisations ne peut généralement pas être évaluée. Lorsqu'une estimation a été donnée, elle va de «bonne» à «très bonne».

Les partenaires jugent eux aussi «bonne» à «très bonne» la coopération avec l'ARPS (en particulier avec le secrétariat et le comité). Quelques organisations partenaires souhaitent intensifier et élargir cette coopération. Des thématiques et processus actuels pourraient être présentés de manière plus approfondie à l'assemblée des membres afin que l'ARPS puisse ensuite intégrer les processus dans sa planification et nommer un représentant pour les groupes focus ou d'accompagnement (pour représenter la perspective cantonale, des personnes externes à l'ARPS peuvent aussi être mandatées).

Dans les discussions des groupes focus, l'accent est mis sur l'importance de la coopération avec d'autres conférences (p. ex. CDCA, Association des médecins cantonaux suisses (AMCS)). Le fait que la conférence d'automne de l'ARPS se tienne avec la CDCA tous les deux ans depuis 2018 est salué. La coopération avec l'AMCS recèle elle aussi un fort potentiel, car il existe des similitudes et des interfaces entre les maladies transmissibles et non transmissibles. Ce potentiel a été particulièrement mis en relief pendant les mois du coronavirus. De plus, l'échange sur les projets intercantonaux (notamment concernant la «prévention pour les soins de santé») est importante.

Développement de la coopération

Les avis sont partagés sur la question de savoir s'il faut élargir le cercle des partenaires: 4 cantons pensent «oui», 7 cantons répondent «non», 9 cantons ne savent pas. À ce sujet, les organisations partenaires n'ont pas non plus une opinion unanime (2x oui, 3x non, 2x ne sais pas). Concernant le développement de la coopération, les avis sont également partagés. Il est souligné qu'il s'agit d'avantage d'établir un échange plus efficient que plus fréquent et que le secrétariat soit, le cas échéant, impliqué plus activement dans les projets et les processus des organisations partenaires (évaluation détaillée dans l'annexe 1.2).

Les cantons ont, quant à eux, quelques idées d'autres organisations partenaires (Santé sexuelle Suisse, Addiction Suisse, organisations de consommateurs, ligues de santé, responsables de l'intégration). L'OFSP encourage à inviter les trois domaines: Section PSP, section PDS et le Fonds de prévention du tabagisme. L'OSAV propose d'intensifier la coopération avec le milieu scolaire (CDIP, éducation²¹).

L'élargissement des partenaires doit être couplé à une différenciation de la coopération. Les objectifs, formes de coopération et droits doivent être définis en fonction de la catégorie (p. ex. nombre annuel de rencontres d'échange, durée du temps de parole à l'assemblée des membres). Le comité discute actuellement d'une future répartition des organisations partenaires en trois catégories:

1. Les financiers - institutions nationales dont les thématiques sont hautement prioritaires pour l'ARPS et exigent une coordination de grande ampleur.
2. Les institutions nationales dont les thématiques sont hautement prioritaires pour l'ARPS et nécessitent une coordination avec celles-ci, sans financement.
3. Les institutions ayant une orientation nationale sur des thématiques dont le contenu est moins directement en lien avec les thématiques de l'ARPS (pauvreté, égalité, développement durable, etc.)

Conclusion

Le développement de la coopération avec les organisations partenaires est une perspective prometteuse. Il est néanmoins important que celui-ci tienne compte des ressources actuellement disponibles du comité, du secrétariat et des membres. L'élargissement suscite des réserves, notamment en raison de sa complexité et du travail excessif attendu. Il est donc essentiel d'établir des priorités claires mais aussi des structures et des formes différenciées de coordination avec les catégories.

Recommandation 11: Coopérations ciblées et manifestations communes

En fonction de la planification à long terme et de la planification annuelle de l'ARPS, des coopérations (temporaires) peuvent être initiées avec des organisations partenaires sur de champs thématiques prioritaires, comme par exemple «Prévention dans le domaine des soins» ou «Petite enfance» (recommandation 3). Cela pourra donner lieu à un groupe de travail temporaire et/ou une manifestation commune (p. ex. la conférence d'automne ARPS ou une manifestation de l'organisation partenaire).

Horizon de mise en œuvre: à partir de l'assemblée des membres 2021, implication des cantons et planification durant le 2e semestre 2020.

Recommandation 12: Élargissement des organisations partenaires et coopération différenciée

Le cercle des organisations partenaires peut être élargi aux organisations dont les thématiques et travaux sont d'importance pour l'ARPS, temporairement ou à plus long terme (p. ex. FPT, AMCS, Addiction Suisse, Santé sexuelle Suisse, ligues de santé, organisation de consommateurs, responsables de l'intégration). Compte tenu des ressources limitées de l'ARPS et des organisations partenaires, une coopération différenciée sur la base de critères et les trois catégories suivantes sont proposées:

1. Les financiers - institutions nationales dont les thématiques sont hautement prioritaires pour l'ARPS et exigent une coordination de grande ampleur.
2. Les institutions nationales dont les thématiques sont hautement prioritaires pour l'ARPS et nécessitent une coordination avec celles-ci, sans financement.
3. Les institutions ayant une orientation nationale sur des thématiques dont le contenu est d'une pertinence moyenne/ponctuelle pour l'ARPS (pauvreté, égalité, développement durable, etc.)

Horizon de mise en œuvre: 2020

3. Conclusion finale

3.1 Résumé et perspective

Durant ces dernières années, le secteur PSP a obtenu des résultats: les stratégies nationales (MNT et addictions) ainsi que le rapport «Santé psychique» ont permis de poser d'importants jalons pour le travail au niveau national et cantonal. À ce jour, la plupart des cantons s'engagent pour la santé des enfants et des jeunes et/ou des personnes âgées avec un programme d'action cantonal «Santé psychique» et/ou «Alimentation et activité physique». En outre, de nouveaux secteurs thématiques et des coopérations avec le secteur de la prise en charge ont gagné en importance avec la «Prévention dans le domaine des soins». La complexité et les exigences ont considérablement augmenté et mettent à la fois au défi les responsables cantonaux pour la promotion de la santé de chaque canton et l'ARPS, trait d'union entre le niveau cantonal et national.

La présente analyse de situation a recensé l'opinion des responsables cantonaux et des organisations partenaires sur un certain nombre d'aspects ayant trait à la promotion de la santé et à la PSP dans les cantons, aux responsables cantonaux, à l'ARPS et aux organisations partenaires. De nombreux aspects ont pu être mis en lumière et des perspectives de développement ont pu être élaborées grâce à l'engagement des répondants à l'enquête en ligne et aux discussions engagées dans le cadre des groupes focus. Les résultats montrent toutefois des attentes et des priorités divergentes selon les cantons et les organisations partenaires.

À la fin de ce processus, nous disposons de 12 recommandations, lesquelles doivent maintenant être discutées avec les membres de l'ARPS (aperçu au chapitre 3.2). L'objectif de ces recommandations est de continuer à renforcer l'ARPS, les responsables cantonaux ainsi que la PSP dans les cantons. À l'avenir, les développements nationaux devront être accompagnés de manière proactive et utilisés de façon optimale pour la mise en œuvre dans les cantons.

Au niveau des responsables cantonaux, il est recommandé de renforcer leur profil. Au niveau de l'ARPS, il est important de renforcer et développer le rôle stratégique que l'ARPS s'est construit ces dernières années, notamment envers ses partenaires (OFSP; PSCH, OSAV, etc.) et au sein de la CDS. L'interaction entre les responsables cantonaux et l'ARPS recèle aussi du potentiel. Dans le cadre des recommandations, de nouveaux processus de planification, circuits d'information, offres de soutien et sous-groupes seront esquissés et la coopération avec les organisations partenaires sera développée. Il est primordial que les cantons sentent la valeur ajoutée de l'ARPS (p. ex. parce que leurs requêtes sont acceptées et traitées) et s'engagent activement.

Ces recommandations tentent de provoquer des ajustements structurels et une hiérarchisation cohérente des priorités, lesquelles permettent d'économiser les ressources de toutes les parties impliquées et de concentrer les forces. Mais les multiples missions actuelles et futures ne pourront pas être intégralement réalisées avec les ressources actuelles du comité. En qualité d'instance de soutien au comité, le secrétariat général touche lui aussi à ses limites – même si ses ressources humaines ont été fortement développées par rapport à 2010 et que des synergies avec le secrétariat de la CDS sont en place.

Cela nous amène à l'ultime **recommandation 13: Plus de ressources financières et humaines pour l'ARPS (secrétariat)**. Il s'agit tout d'abord de mettre en œuvre et d'accompagner à long terme les recommandations formulées dans le présent rapport. Deuxièmement, il est important d'entretenir un contact régulier (personnel) avec les responsables cantonaux et toutes les régions, compte tenu des différences de réalités et de priorités dans les cantons. Enregistrer les développements, exemples de réussites (de mise en œuvre), mais aussi les difficultés et les opinions et les présenter à l'ARPS et aux partenaires pour le débat recèle toujours un potentiel non négligeable.

Recommandation 13: Plus de ressources financières et humaines pour l'ARPS

Il est recommandé d'esquisser et de discuter plusieurs modèles avec des missions, des ressources et une répartition des différentes tâches (au sein de la GT, combinaison avec le comité, les membres ou des mandats externes).

La question importante à cet égard est de savoir d'où proviendront les ressources supplémentaires: Quelle est l'intérêt pour l'ARPS de préserver une certaine indépendance financière? Quelle part du budget total doivent représenter les cotisations de membres pour que l'ARPS reste une association des cantons?

Horizon de mise en œuvre: 2020/2021

3.2 Aperçu des recommandations

Les responsables cantonaux pour la promotion de la santé

Recommandation 1: Description de la fonction «Mission des membres ARPS au sein de l'ARPS»	P. 15
Recommandation 2: Recommandations de la CDS sur le rôle et les missions assumées par les responsables cantonaux dans chaque canton	P. 15

Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS)

Recommandation 3: Planification à long terme et implication systématique des cantons et des régions.	P. 21
Recommandation 4: Aperçu des instances au niveau national et régional	P. 21
Recommandation 5: Optimisation du flux d'information entre les instances (p. ex. assemblée des membres, comité, conférences régionales, groupes de travail, groupe d'accompagnement des PAC)	P. 22
Recommandation 6: Cadres de discussion flexibles au niveau national (p. ex. séquences sans organisations partenaires, pour l'échange régional).	P. 22
Recommandation 7: Offre de soutien pour les cantons (p. ex. conseil aux responsables cantonaux qui viennent de prendre leurs fonctions ou accompagnement de projets et programmes supracantonaux)	P. 22
Recommandation 8: Répartition des missions du comité sur plusieurs épaulés (secrétariat, vice-présidence, autres membres du comité directeur)	P. 22
Recommandation 13: Ressources supplémentaires financières et humaines pour l'ARPS (secrétariat)	P. 30

Échange entre les cantons et les conférences régionales

Recommandation 9: Nouveaux modèles pour la coopération régionale et intercantonale (groupes de travail temporaires au niveau national)	P. 25
Recommandation 10: Augmentation de la présence du secrétariat dans les régions / groupes de travail	P. 26

Organisations partenaires

Recommandation 11: Coopérations ciblées et manifestations communes	P. 28
Recommandation 12: Élargissement des organisations partenaires et collaboration différenciée (introduction de critères et de catégories)	P. 28

Annexe

Annexe 1: Résultats des enquêtes en ligne

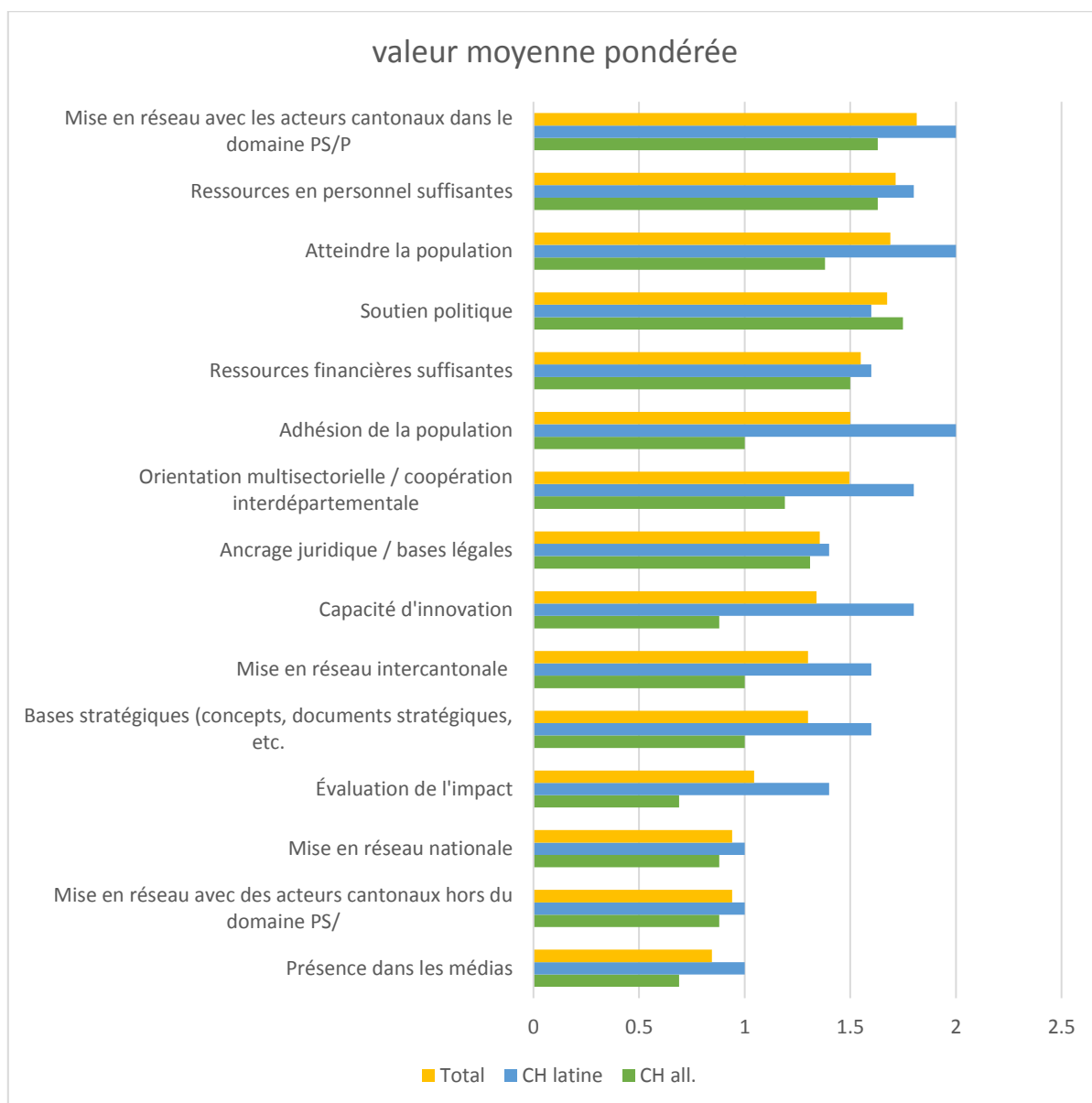
Remarque sur l'évaluation de l'enquête en ligne

Pour les questions dites matricielles, divers éléments étaient à évaluer selon le même schéma (p. ex. la question «quelle est l'importance des tâches suivantes pour vous en tant que responsable cantonal?»). Pour résumer et présenter le plus clairement possible l'évaluation des différents aspects, on utilise une **valeur moyenne pondérée**. Pour chaque réponse, l'échelle d'évaluation s'étend de 2 (p. ex. très important/très bon) à -2 (p. ex. pas important/insuffisant). Les réponses des personnes qui choisissent l'option «ne sais pas/pas de réponse» ne sont pas prises en compte pour le calcul de la valeur moyenne d'évaluation.

Annexe 1.1: Enquête auprès des délégués cantonaux de l'ARPS

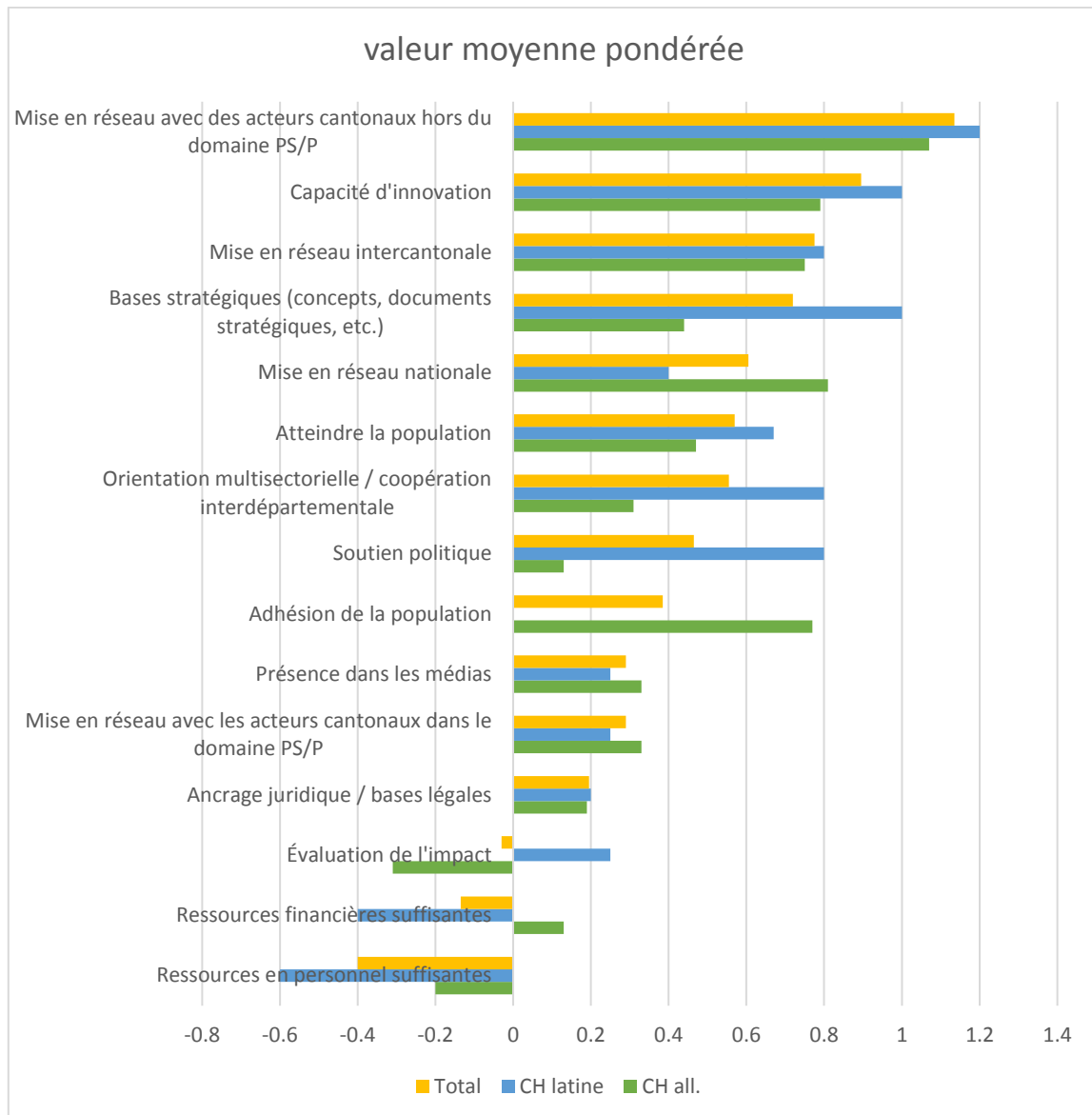
Part 1: Promotion de la santé et prévention (PS/P) dans les cantons

Quelle importance accordez-vous personnellement aux aspects suivants pour le domaine PS/P ?
très important (2), important (1), indifférent (0), peu important (-1), pas du tout important (-2), pas de réponse



Évaluez les aspects suivants pour la situation dans votre canton.

très bon (2), bon (1), suffisant (0), insuffisant (-1), très mauvais (-2), pas de réponse



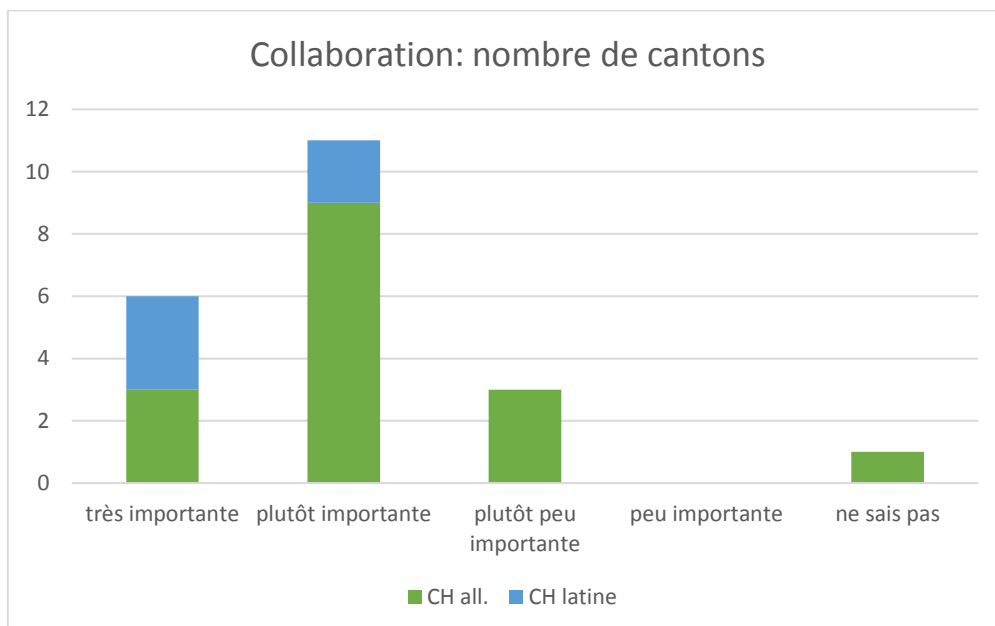
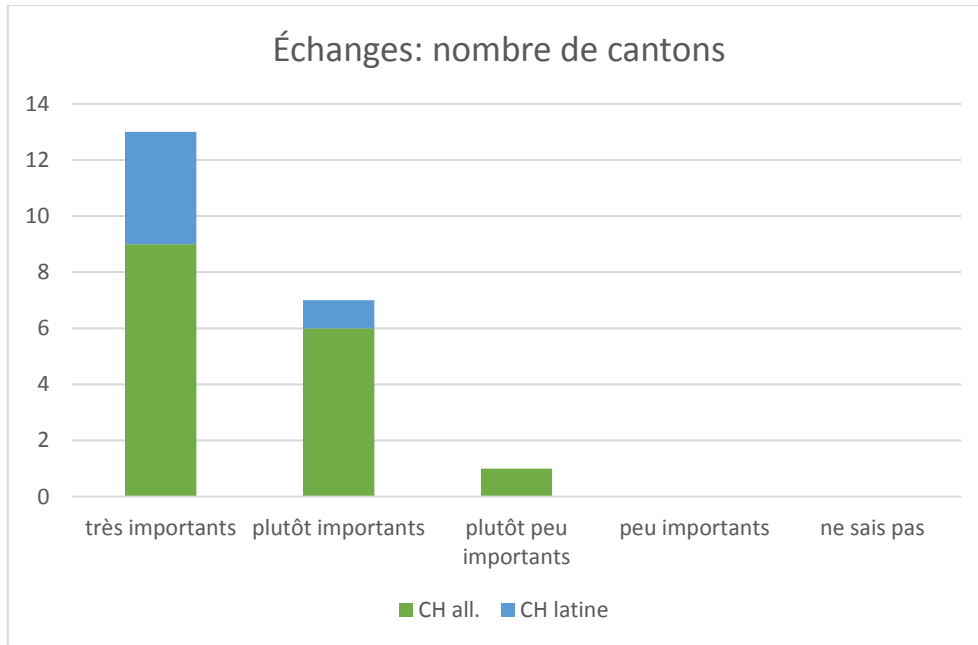
Liens vers les bases légales

- [Kanton Aargau](#)
- [Kanton Basel-Landschaft](#) (§§ 58 und 59)
- [Kanton Basel-Stadt](#) (§56)
- [Kanton Freiburg](#)
- Kanton Genf: Gesundheitsgesetz aus dem Jahr 1989
- [Kanton Jura](#)
- [Kanton Luzern](#)
- [Kanton Neuenburg](#) (Verfassung Art. 5 und Gesundheitsgesetz Kapitel 4)
- [Kanton Nidwalden](#)
- [Kanton Obwalden](#)

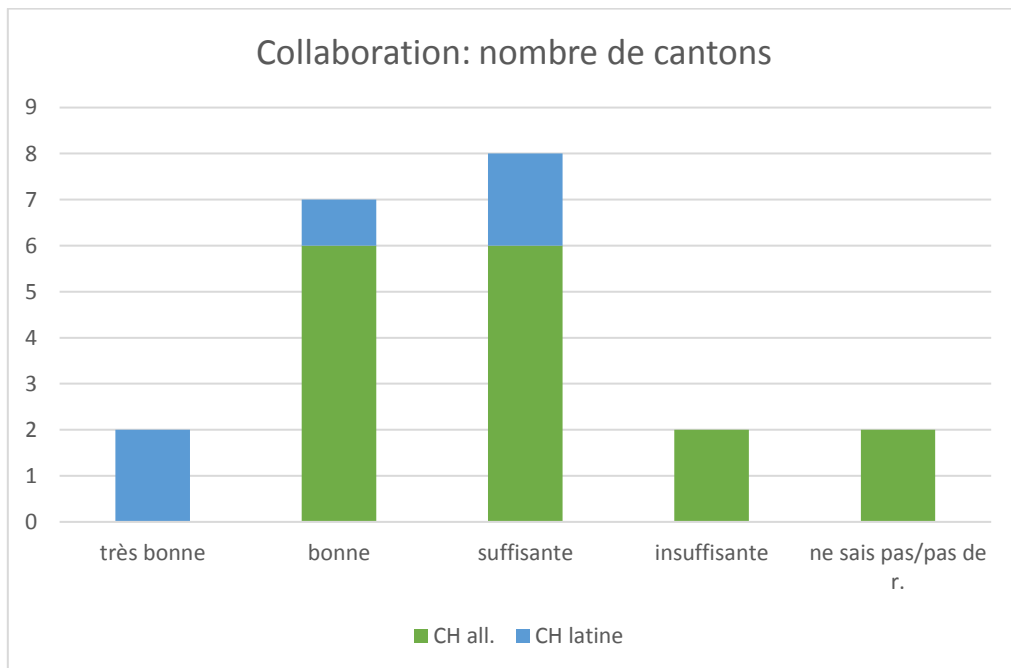
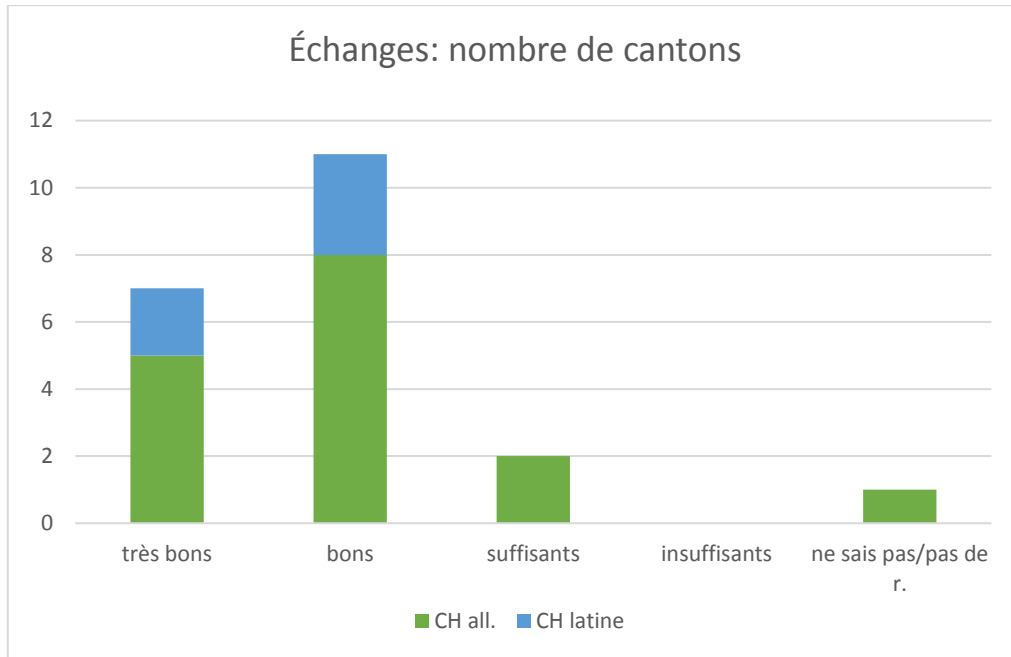
- [Kanton Solothurn](#)
- [Kanton Thurgau](#) (insbes. Art. 39, 7 und 3)
- [Kanton Uri](#)
- [Kanton Zug](#) (§45)

Part 2: Les délégués cantonaux pour la promotion de la santé

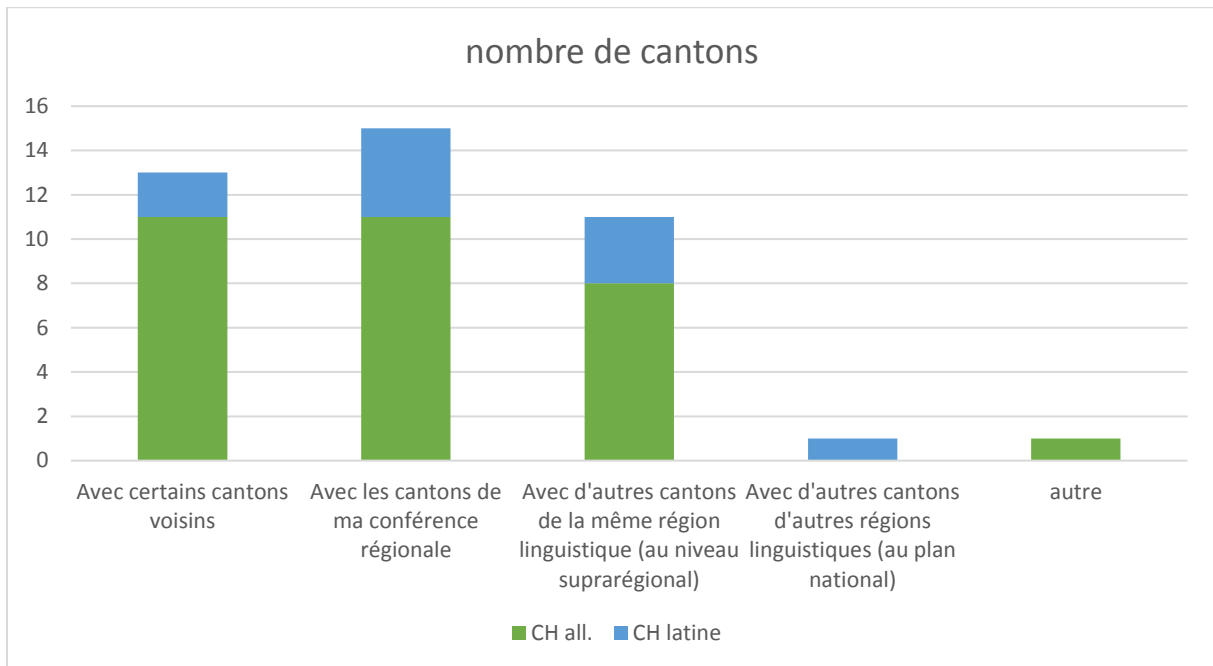
Quelle est pour vous l'importance des échanges et de la collaboration avec les autres cantons ?



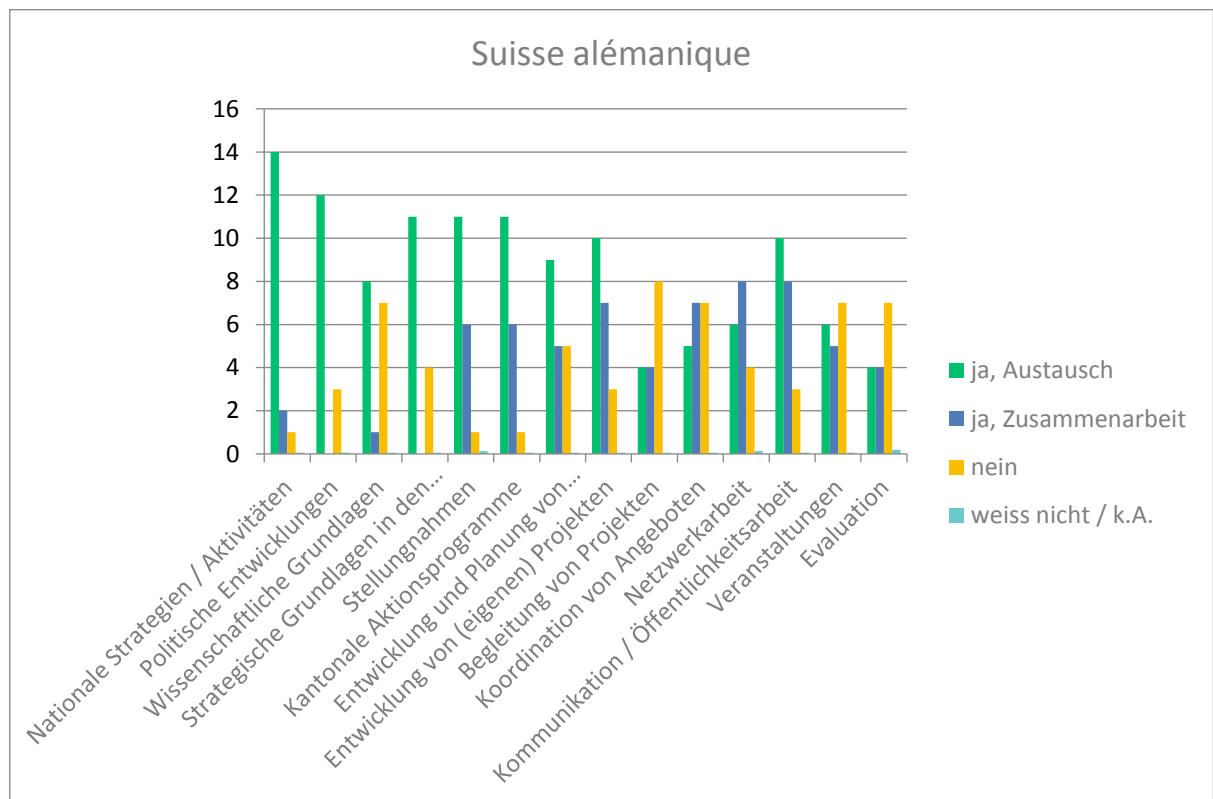
Comment fonctionnent à votre avis les échanges et la collaboration ?

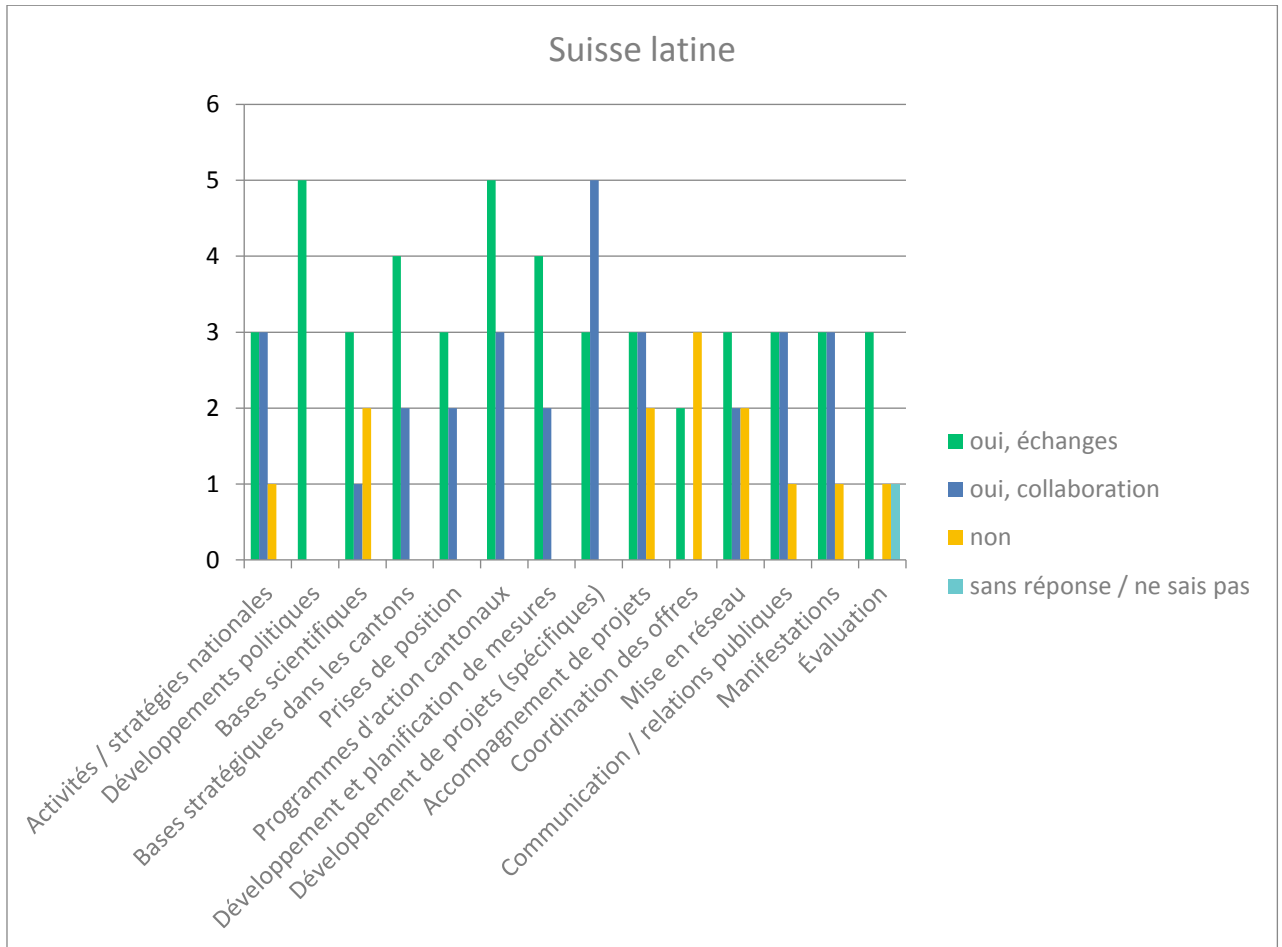


Avec quels cantons échangez-vous ou collaborez-vous principalement ?



Sur quels thèmes échangez-vous ou collaborez-vous avec d'autres cantons ?

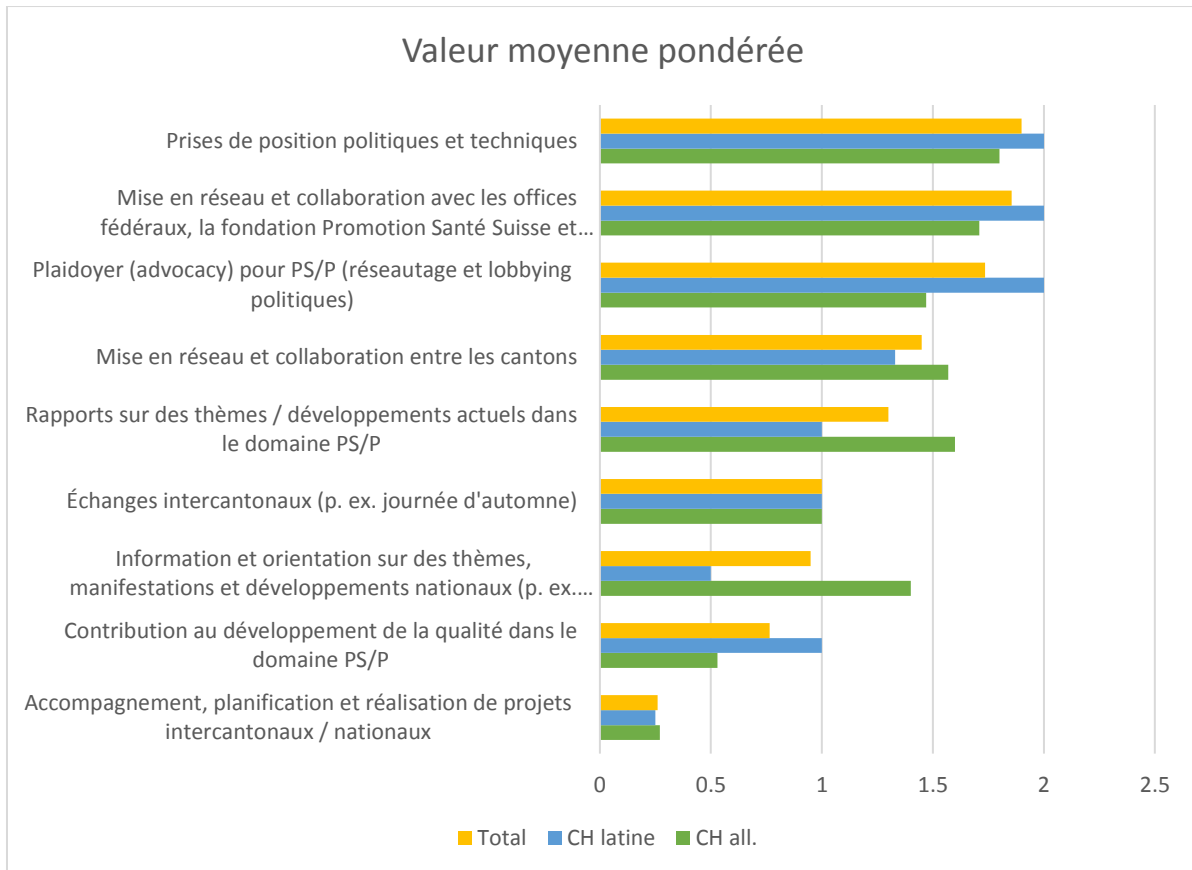




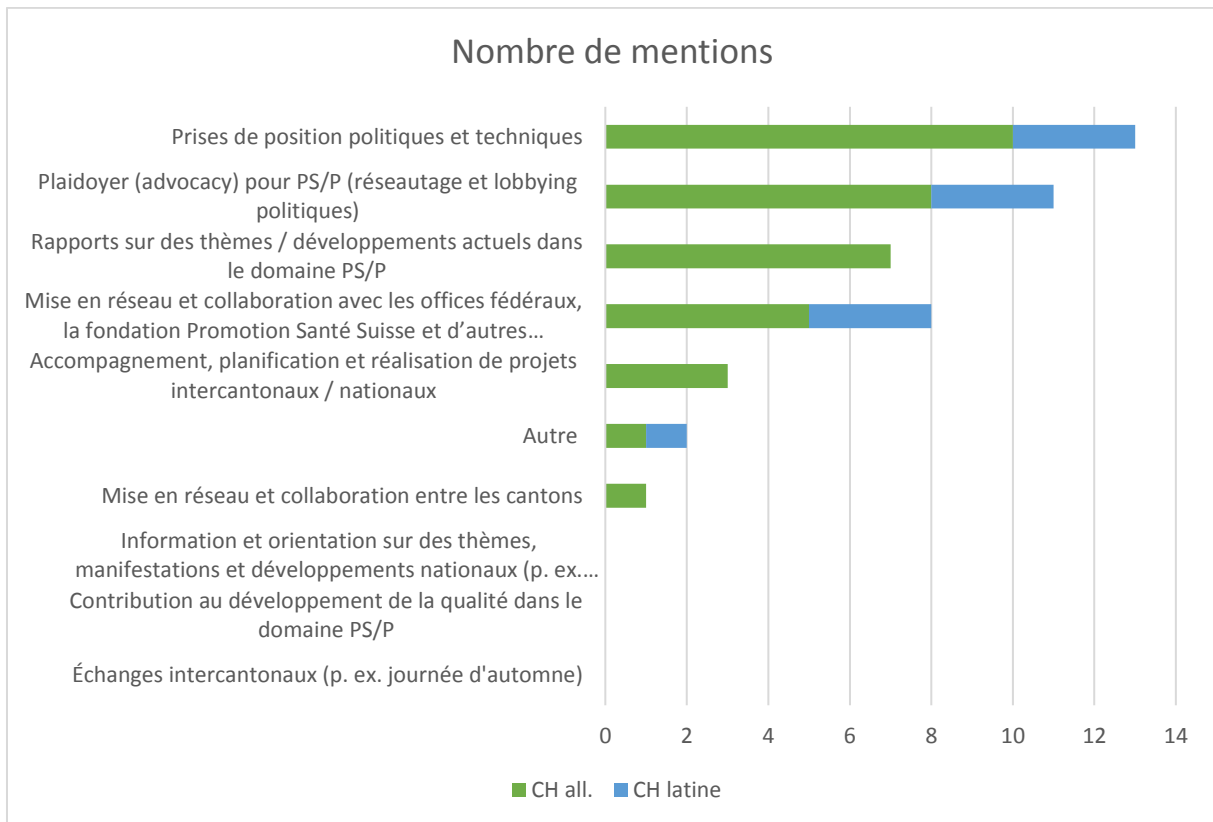
Part 3: ARPS

Quelle importance accordez-vous aux prestations suivantes de l'ARPS pour la réalisation de vos propres activités ?

très important (2), plutôt important (1), peu important (-1), pas important (-2), pas de réponse



Comment / dans quel domaine l'ARPS pourrait-elle encore améliorer / renforcer le soutien apporté aux cantons et aux représentants cantonaux ? Veuillez choisir trois points au maximum.

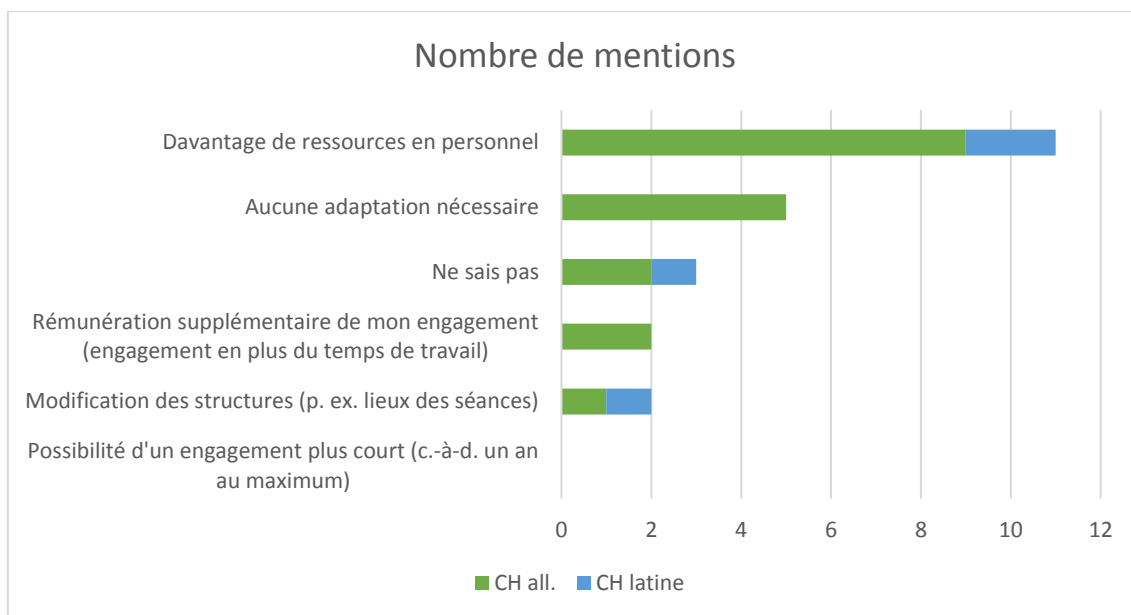


Y a-t-il selon vous des thèmes qui manquent et qui devraient être promus par l'ARPS à l'avenir ?

- Intégration des thématiques « addictions » dans les thématiques sur la santé
- Tabac, alcool, drogues et comportements addictifs en coopération avec la CDCA; santé sexuelle, maladies transmissibles et vaccins en coopération avec l'AMCS (médecins cantonaux)
- Prévention dans le domaine des soins
- Égalité des chances, groupes cibles vulnérable
- Promotion du mouvement structurelle
- Proches soignants
- Promotion des compétences en santé dans et par les institutions
- Facteurs de risque et de protection dans la petite enfance
- Argumentaires pour les différents champs d'action
- Santé en entreprise
- Développement durable et promotion de la santé
- Prévention de la violence (En lien avec la convention d'Istanbul).
- La question du réchauffement climatique sous l'angle santé et PS/P
- Plus de plaidoyer pour les mesures structurelles, Égalité des chances, Responsabilité collective

Engagement pour l'ARPS

Quelles conditions sont déterminantes pour votre engagement au sein de l'ARPS ?



Dans quels domaines vous engagez-vous déjà aujourd'hui pour l'ARPS ou vous engageriez-vous aux conditions mentionnées précédemment ?

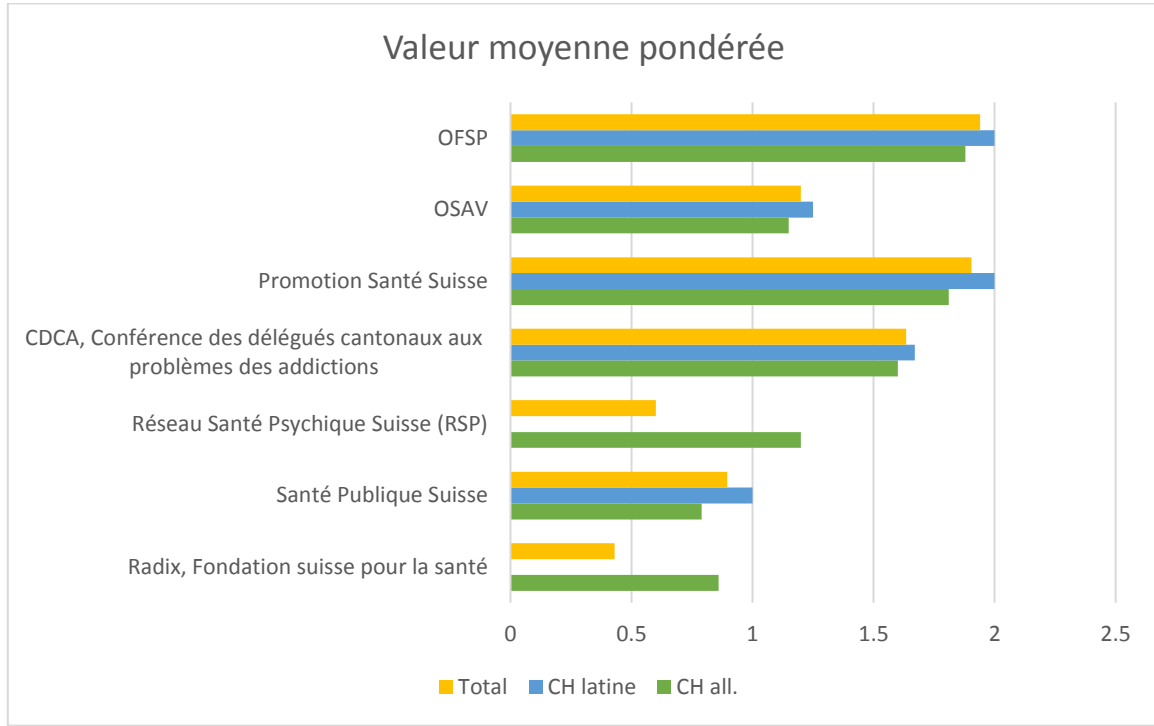
	Oui, je le fais		Oui, je serais intéressé		Pas d'intérêt		Pas de réponse	
	CH al.	CH lat.	CH al.	CH lat.	CH al.	CH lat.	CH al.	CH lat.
Participation à des enquêtes écrites	14	3	2	0	0	0	0	1
Participation à des manifestations	13	4	1	0	2	0	0	0
Collaboration à des groupes de travail / projets / publications	5	1	8	2	2	0	1	1
Mise à disposition d'informations (p. ex. sur le site web de l'ARPS)	4	1	6	1	4	1	2	1
Échanges avec d'autres cantons	13	3	3	1	0	0	0	0
Collaboration avec d'autres cantons	8	3	7	0	1	1	0	0
Échanges avec les organisations partenaires nationales	9	2	4	2	1	0	2	0
Participation au Comité	4	1	4	0	5	2	3	1

Les activités au sein du Comité devraient-elles être défrayées par l'ARPS afin de favoriser l'engagement ?

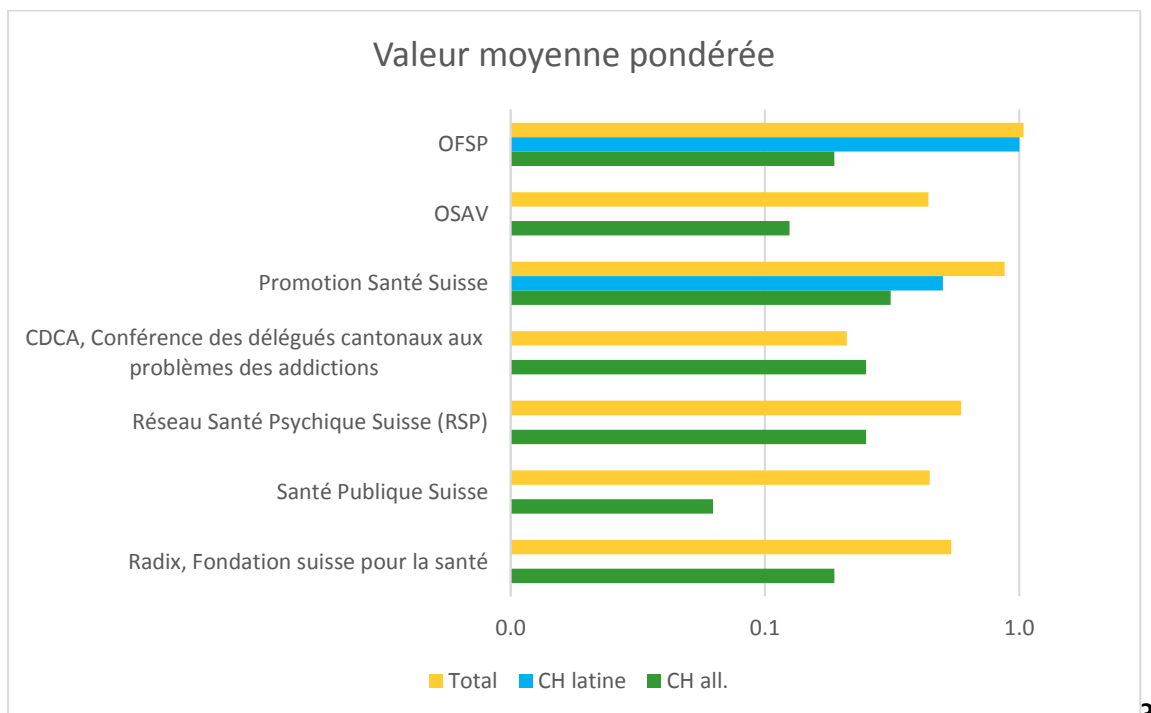
	CH a.	CH latine	total
Oui	6	2	8
Non	6	0	6
Ne sais pas	4	3	7

Part 4: Organisations partenaires

Quelle importance accordez-vous à la collaboration de l'ARPS avec les organisations partenaires et les invités permanents ?



Comment évaluez-vous la collaboration actuelle avec les organisations partenaires et les invités permanents suivants

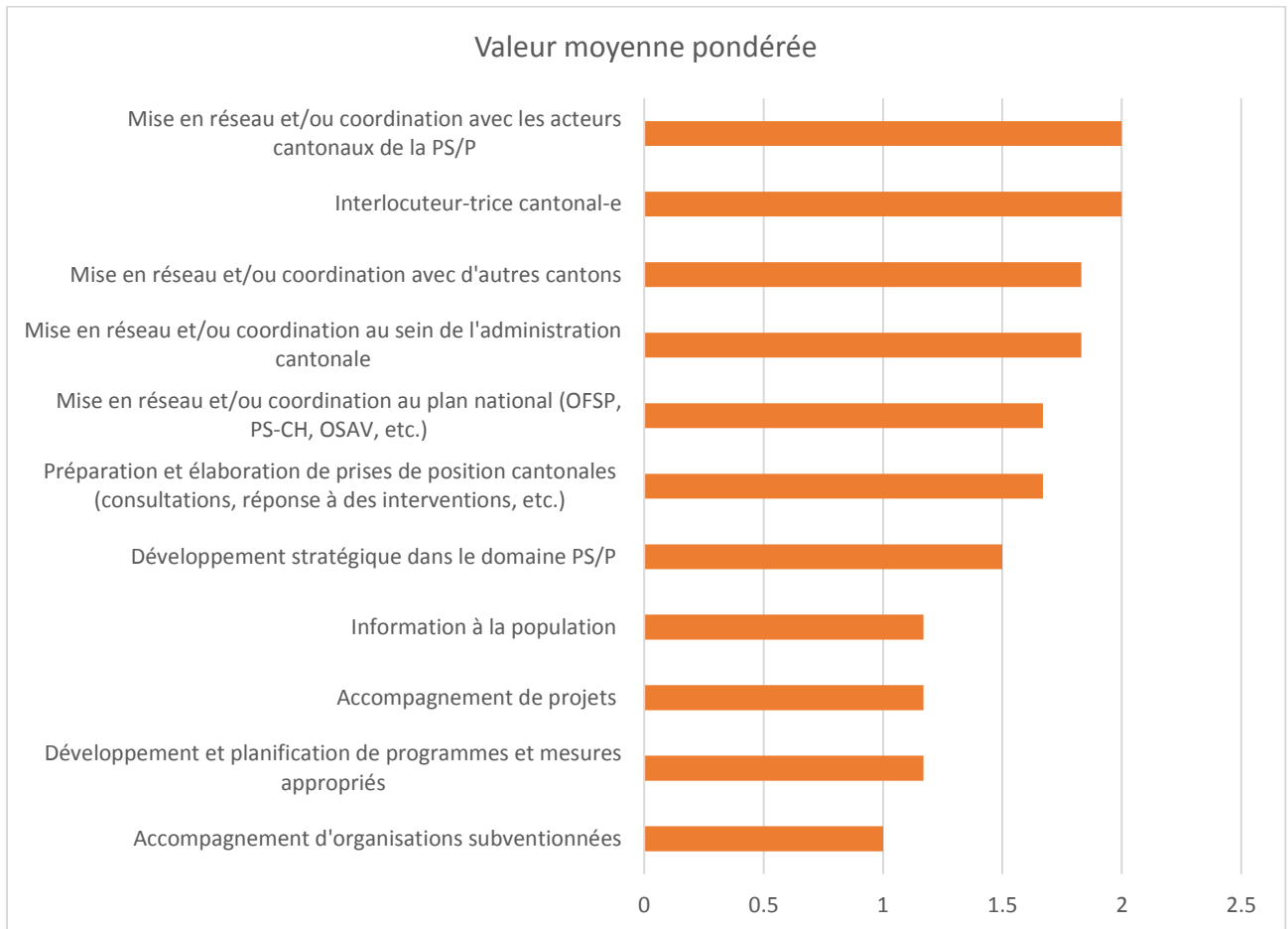


Annexe 1.2: Enquête partenaires

Part 1: Les délégués cantonaux pour la promotion de la santé

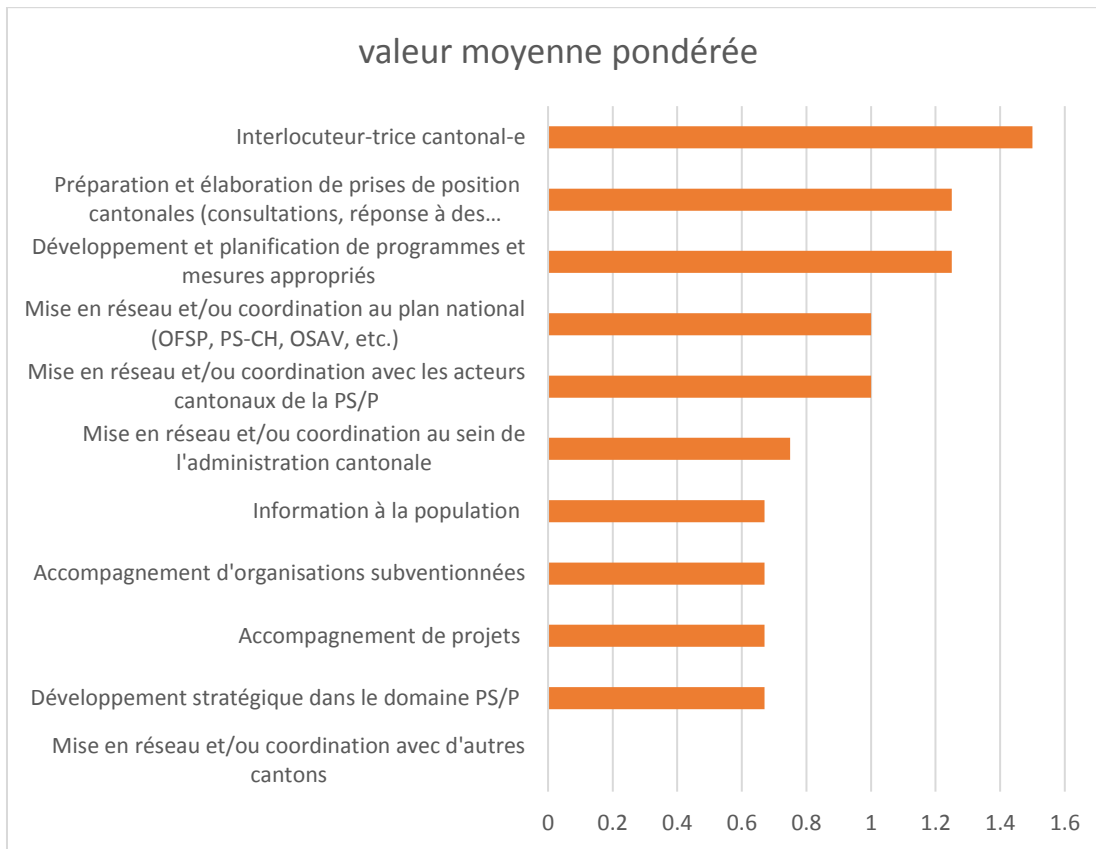
Selon vous, quelle est l'importance des tâches suivantes des délégués cantonaux de l'ARPS?

très important (2) – important (1) – peu important (-1) – pas important (-2) – pas de réponse/ne sais pas



Dans quelle mesure les délégués cantonaux remplissent-ils les tâches suivantes ?

Très bien (2) – bien (1) – suffisant (-1) – insuffisant (-2) – pas de réponse

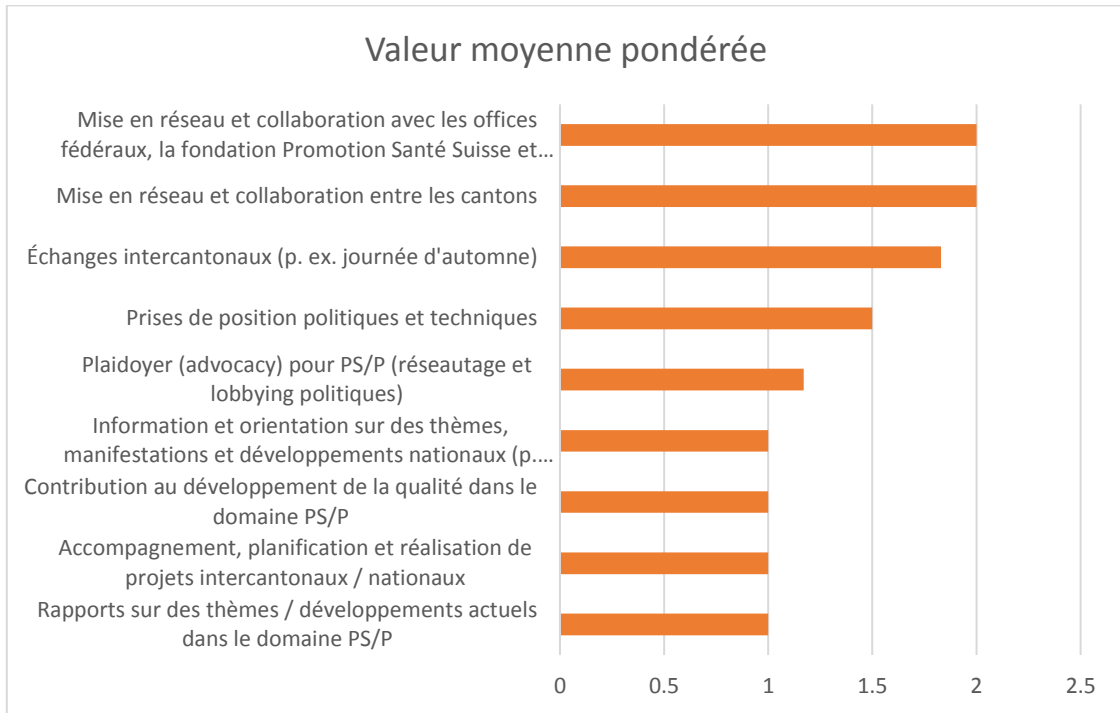


Remarque: « mise en réseau et/ou coordination avec d'autres cantons » 4x suffisant et 2x pas de réponse

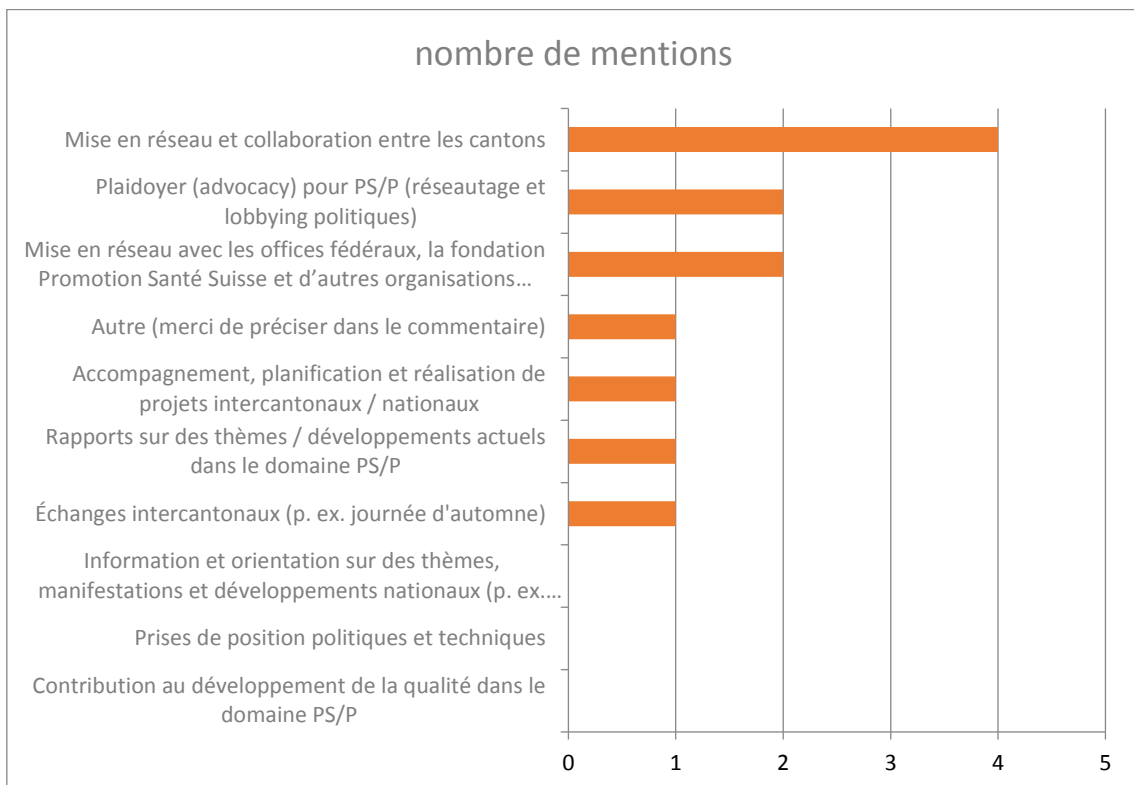
Part 2: tâches et fonctionnement de l'ARPS

Quelle importance accordez-vous aux tâches suivantes de l'ARPS?

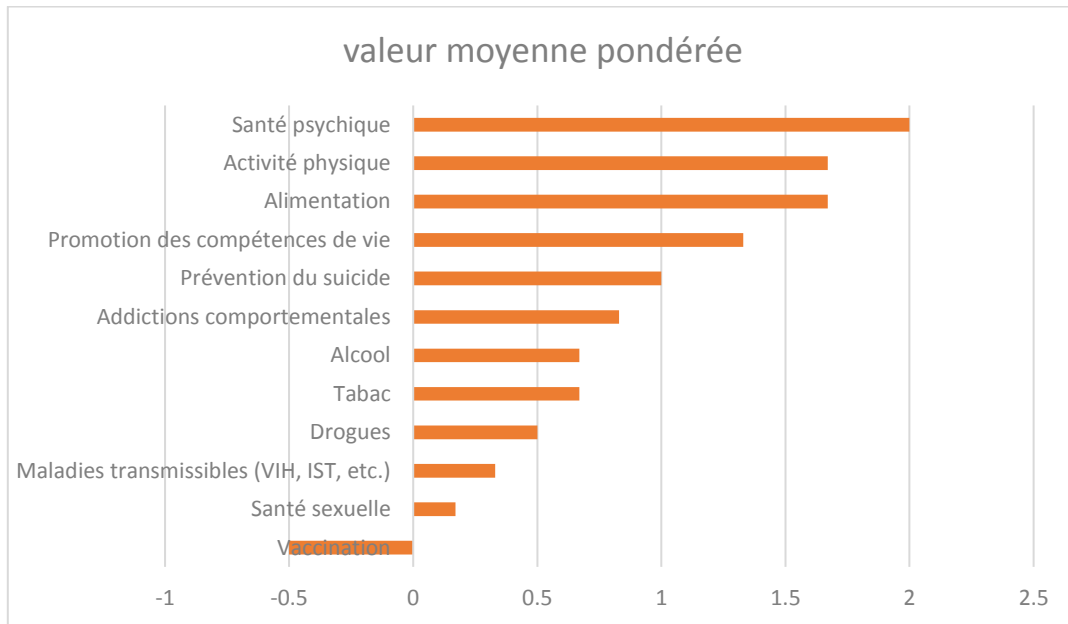
très important (2) – plutôt important (1) – peu important (-1) – pas important (-2) – pas de réponse/ne sais pas



Comment / dans quel domaine l'ARPS pourrait-elle encore améliorer / renforcer le soutien apporté aux cantons et aux représentants cantonaux ? Veuillez choisir trois points au maximum.:



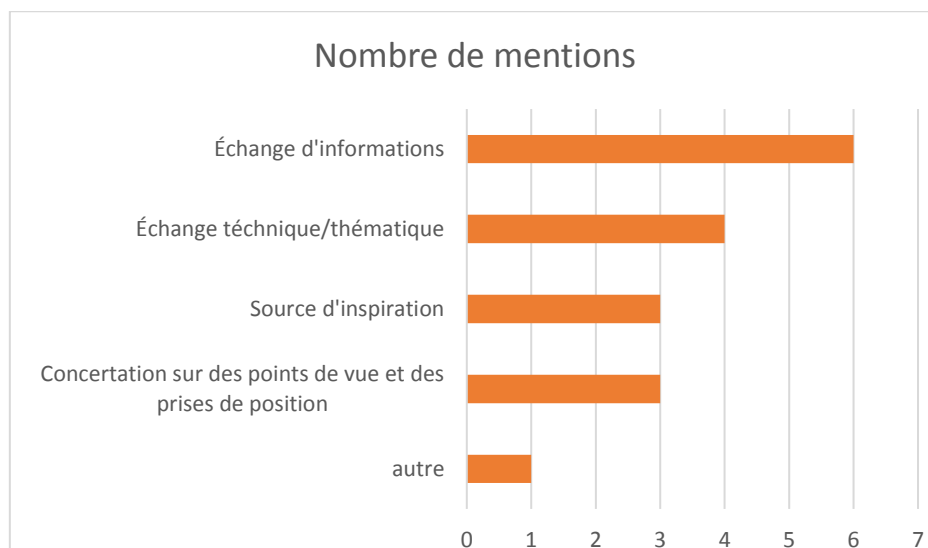
Dans quelle mesure est-il important pour vous que l'ARPS aborde activement les sujets suivants ?
très important (2) – important (1) – peu important (-1) – pas important (-2) – pas de réponse/ne sais pas



Y a-t-il des sujets qui, selon vous, manquent et devraient être inclus par le VBGF à l'avenir ?

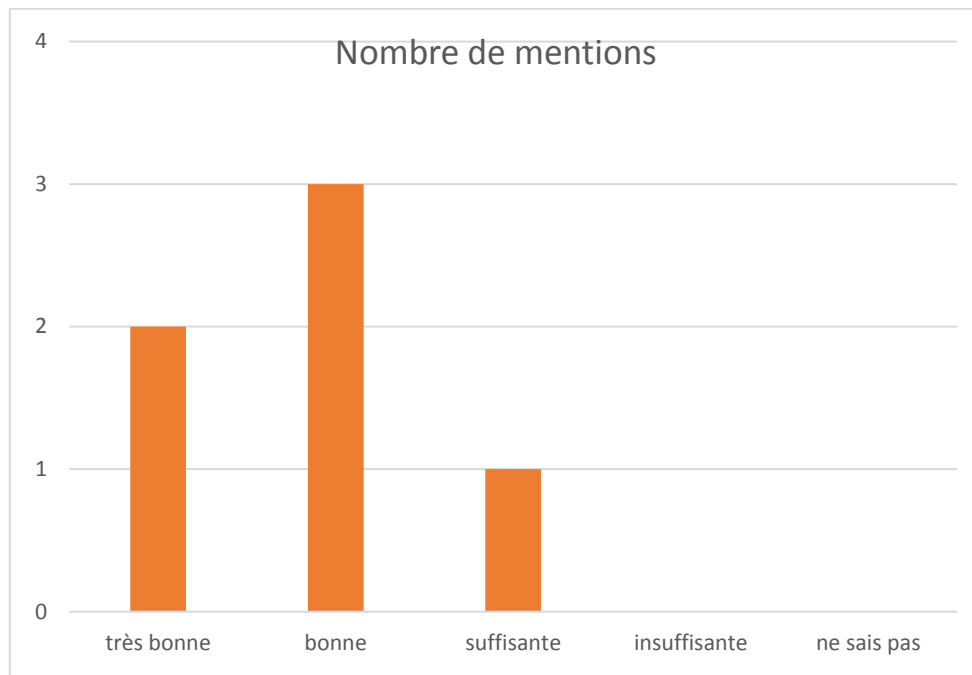
- Utilisation de smartphones ou de temps d'écran par les enfants et les jeunes (à la maison et à l'école)
- Atteindre les groupes cibles en situation de vulnérabilité / de précarité sociale
- Renforcer la promotion de la santé et la prévention dans le contexte général

Quels sont les avantages des conférences régionales pour votre travail en tant qu'organisation partenaire ?

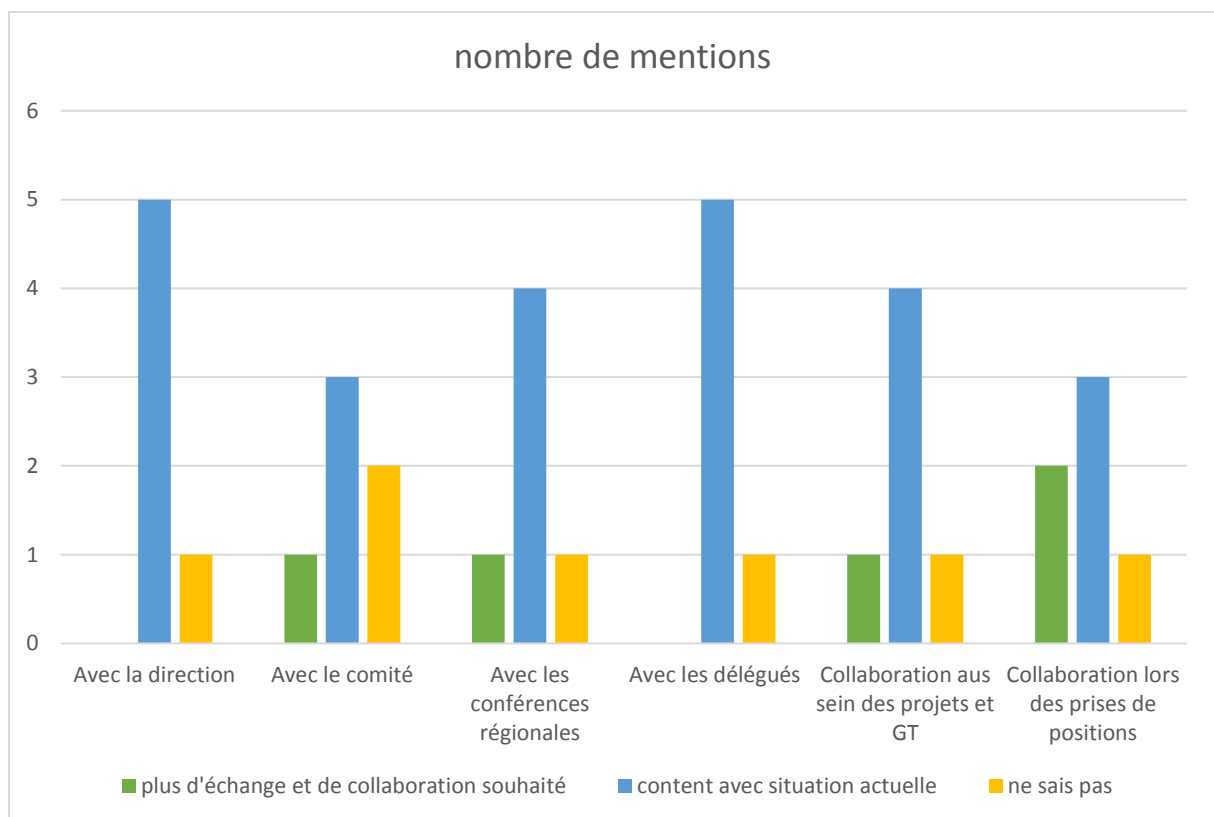


Part 3: Collaboration de l'ARPS avec les organisations partenaires

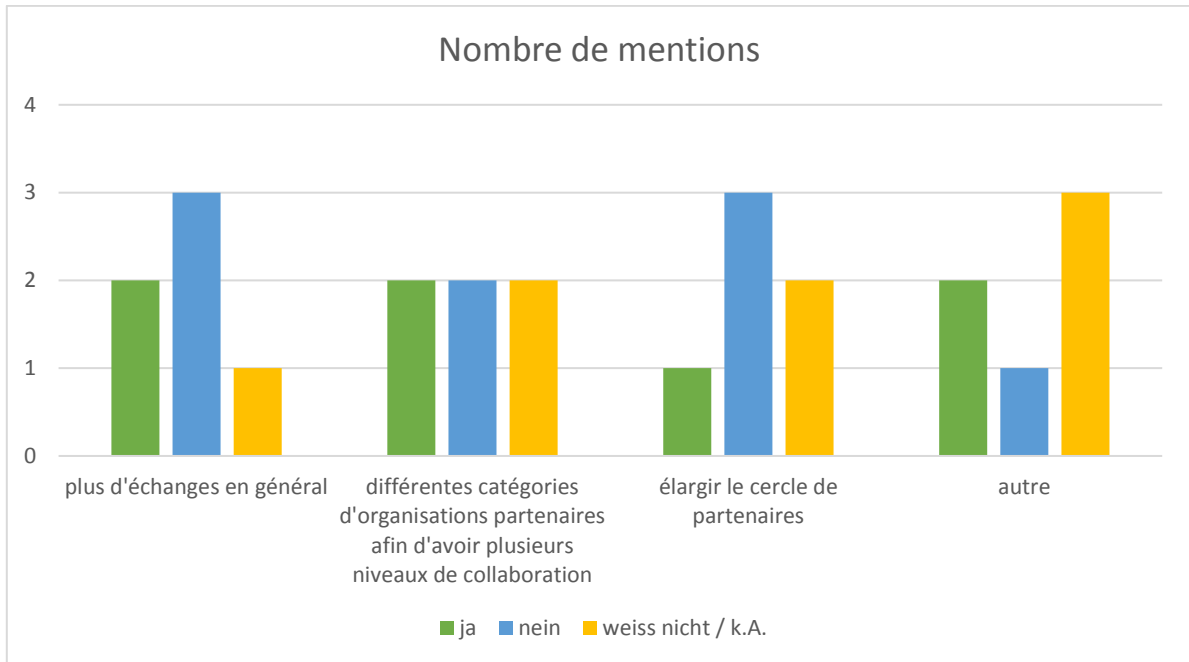
Comment évaluez-vous de manière générale votre coopération actuelle avec l'ARPS



Comment évaluez-vous la coopération ou l'échange dans les domaines suivants et avec les organismes suivants ?

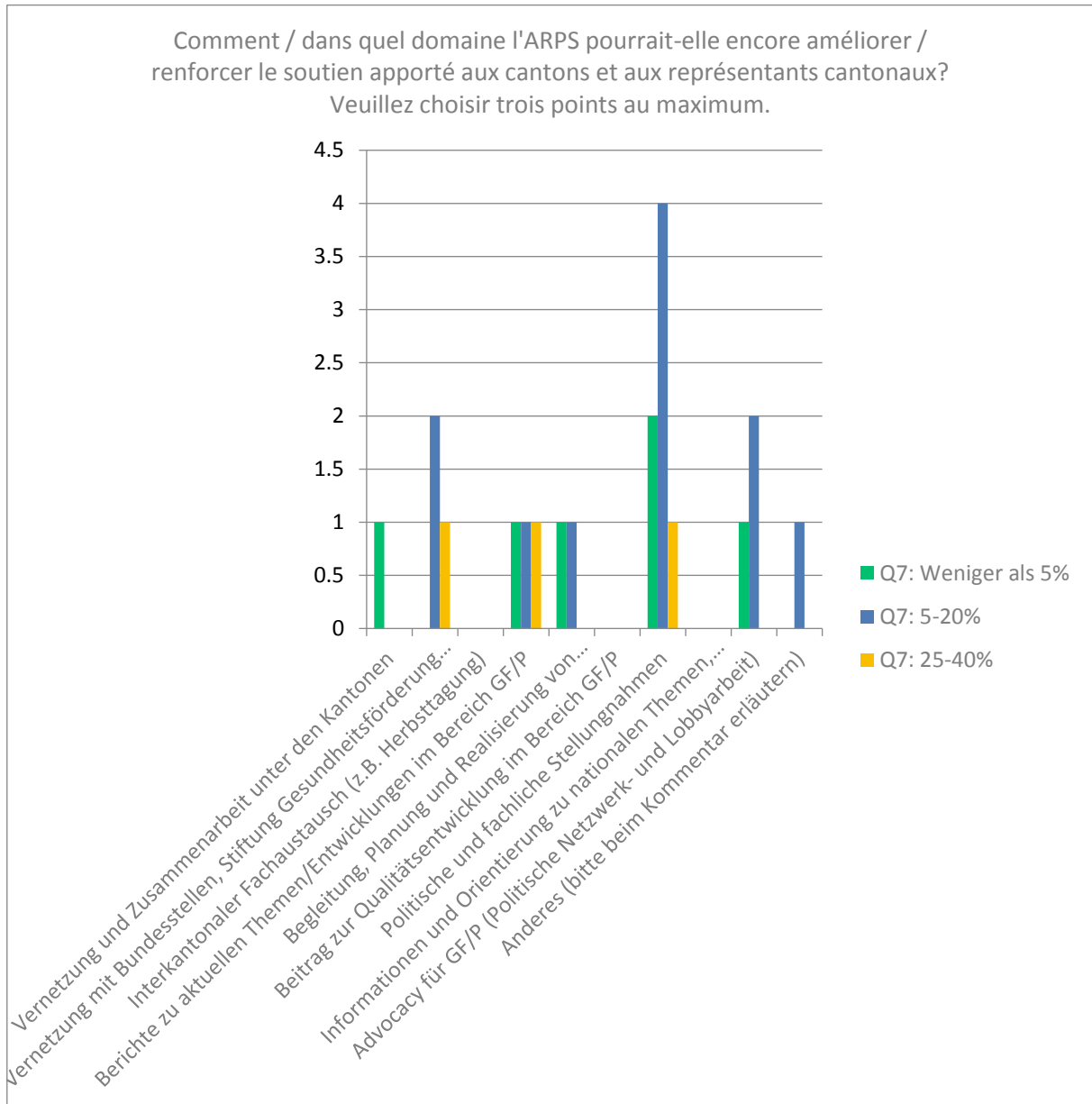


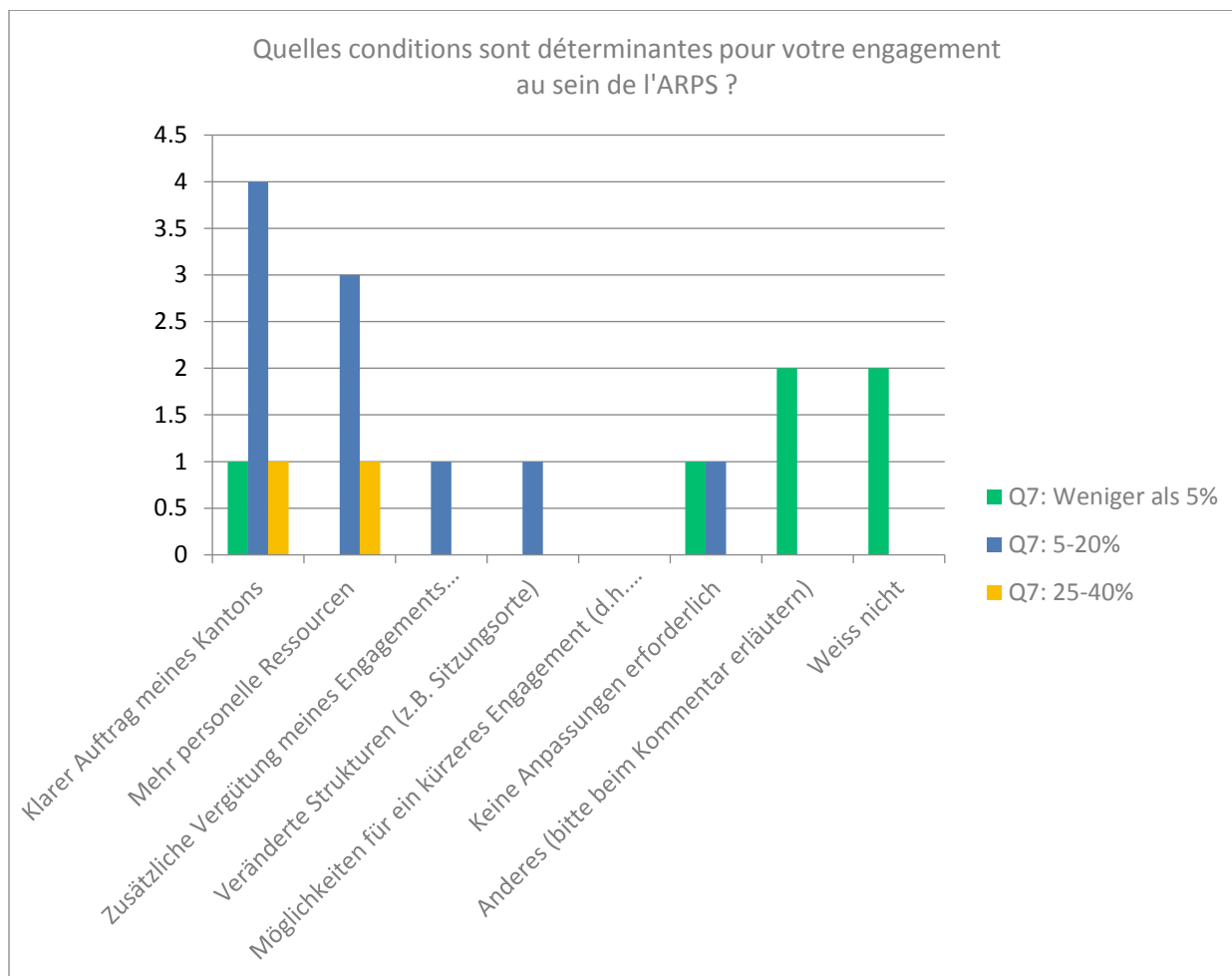
La coopération de l'ARPS avec les organisations partenaires devrait-elle être développée davantage ?



Annexe 1.3: «Évaluation du point de vue des petits cantons»

(Taux d'activités des délégués de l'ARPS < 40%, 9 réponses)





Dans quels domaines vous engagez-vous déjà aujourd'hui pour l'ARPS ou vous engageriez-vous aux conditions mentionnées précédemment ?

	Oui, je le fais	Je serais intéressé à le faire	Non, pas d'intérêt	Ne sais pas / pas de réponse
Participation à des enquêtes écrites	8	1	0	0
Participation à des manifestations	6	1	2	0
Collaboration à des groupes de travail / projets / publications	1	6	1	1
Mise à disposition d'informations (p. ex. sur le site web de l'ARPS)	2	3	2	2
Échanges avec d'autres cantons	6	3	0	0
Collaboration avec d'autres cantons	3	6	0	0
Échanges avec les organisations partenaires nationales	4	3	1	1
Participation au Comité	1	3	4	1

Annexe 2: participant-e-s des groupes focus

Groupe focus «membres de la Suisse alémanique»: Christina Karpf (BS), Stefan Christen (SG), Markus Fehlmann (UR), Sanja Novakovic (BE), Silvia Steiner (ARPS).

Groupe focus «Suisse latine»: Lysiane Ummel Mariani (NE), Alexia Fournier Fall (CPPS), Martine Bouvier Gallacchi (TI), Emilie Morard (VS), Silvia Steiner (ARPS).

Groupe focus «organisations partenaires»: Tanja Iff (KKBS / OFSP), Chiara Testera* et Reto Kälin (PSCH), Liliane Bruggmann (OSAV)*, Alfred Künzler (RSP), Sophie Barras-Duc (OFSP), Rainer Frei (Radix).

* Enquête téléphonique